

**METROPOLIS PHASE III (2007-2012)
ANNEXES A-L
PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE
LE CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES
ET LE MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ
ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA**

ANNEXES

- 4 Préambule
- 6 Annexe A : Structure de gouvernance
- 12 Annexe B : Rôle des directeurs de centre
- 14 Annexe C : Rôle des coordonnateurs de priorité
- 16 Annexe D : Rôle des coordonnateurs de volet
- 18 Annexe E : Rôle du Secrétariat de Metropolis
- 20 Annexe F : Rôle des partenaires fédéraux
- 23 Annexe G : Conférences et symposiums annuels
- 26 Annexe H : Communications et mobilisation et transfert des connaissances
- 29 Annexe I : Autres participants
- 31 Annexe J : Priorités de recherche relatives aux politiques fédérales
- 43 Annexe K : Processus de recherche et données
- 45 Annexe L : Rapports et évaluations

PRÉAMBULE*

Le projet Metropolis, partenariat de décideurs, de chercheurs et de praticiens, a une portée tant nationale qu'internationale. Les présentes Annexes et le Protocole d'entente (PE) qu'elles accompagnent touchent à la composante nationale du projet Metropolis; la composante internationale ne reçoit aucun financement dans le cadre de ce PE. La composante nationale réunit cinq centres d'excellence universitaires et un Secrétariat, installé dans les bureaux de Citoyenneté et Immigration Canada, qui gère le projet au nom des ministères et organismes fédéraux qui appuient financièrement Metropolis. Chaque centre d'excellence a mis sur pied un vaste réseau local composé de décideurs, de chercheurs, de représentants d'organismes non gouvernementaux (ONG) et d'autres partenaires, et a créé de précieux partenariats dans l'ensemble du pays ainsi qu'avec les composantes internationales du projet Metropolis. Les Annexes A à L décrivent les activités que doivent entreprendre les centres d'excellence Metropolis et les membres du consortium fédéral qui assure le financement de base du projet. Plusieurs de ces activités sont présentement menées par les partenaires de Metropolis, mais de nouvelles activités se sont ajoutées et devraient également être entreprises. Celles-ci rendent compte de l'expérience collective des participants au projet en ce qui concerne la recherche et les politiques et devraient grandement améliorer la façon dont la recherche est planifiée et dont ses résultats sont communiqués et intégrés au processus

d'élaboration des politiques et des programmes. Plus particulièrement, on a mis l'accent sur la réalisation de travaux qui touchent tous les centres d'excellence, en insistant sur la transmission efficace des résultats aux partenaires fédéraux, afin que ceux-ci y fassent appel dans le cadre de leurs fonctions relatives aux politiques publiques.

Selon l'expérience acquise pendant la Phase II du projet Metropolis, il est clair que ces objectifs ne seront atteints que par la création d'infrastructures et l'adjonction des ressources requises. Par conséquent, un Comité national Metropolis sera mis sur pied afin de coordonner un concours national annuel de recherche ainsi que d'orienter et de soutenir la mobilisation et le transfert des connaissances afin de les incorporer aux processus fédéraux d'élaboration des politiques. De plus, des coordonnateurs seront désignés, dans chacun des centres, pour veiller à ce que les priorités de recherche relatives aux politiques fédérales soient davantage mises en relief dans le cadre des événements et des activités de Metropolis. En outre, ces coordonnateurs seront également chargés de travailler avec le Secrétariat et les partenaires fédéraux afin de transmettre leurs conclusions aux décideurs fédéraux, de manière plus systématique et efficace.

* Dans le présent document, le genre masculin est employé comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Bien que les annexes qui suivent présentent les activités requises, elles n'ont pas pour objet d'exclure l'émergence ou la mise en œuvre d'autres idées ou applications. De fait, on encourage les centres à utiliser les nouvelles mesures énoncées dans ce PE pour bonifier leurs échanges avec les autres intervenants. Dans l'ensemble, on reconnaît que les centres ne sont pas tous structurés selon le même modèle.

Toutefois, après dix ans d'activités, il apparaît clairement que certaines pratiques exemplaires devraient être appliquées à l'ensemble des centres, tout en faisant preuve de suffisamment de souplesse pour répondre aux conditions locales. On s'attend par ailleurs à ce que toutes les parties touchées par le PE répondent aux dispositions énoncées dans les annexes dans un esprit d'ouverture et d'innovation.

ANNEXE A

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La coordination et la gouvernance du projet Metropolis sont réalisées par l'entremise d'une structure de gouvernance et d'un ensemble de pratiques qui, dans la plupart des cas, exigent la représentation de décideurs, de chercheurs et de praticiens. Les éléments clés de la structure sont décrits ci-dessous.

(i) Centres d'excellence universitaires

Les centres d'excellence universitaires (situés à Vancouver, Edmonton, Toronto, Montréal et Halifax/Moncton) constituent les institutions fondamentales du projet Metropolis. Chaque centre comporte un réseau local de chercheurs, de décideurs issus de différents ordres de gouvernement et de praticiens. Les centres sont tous régis par un conseil d'administration et des comités consultatifs (décrits à la section ii ci-dessous), dirigés par un directeur de centre (Annexe B), et divisés selon différents thèmes ou « volets » de recherche (Annexe D). Tous les projets de recherche menés sous l'égide du projet national sont effectués par l'entremise des centres d'excellence (Annexe K). Ce travail est axé sur les différents volets de recherche ainsi que sur les priorités de recherche relatives aux politiques fédérales, telles que définies par les membres du consortium fédéral (Annexe J) dans le cadre de discussions avec les intervenants et les partenaires, et par le biais d'un nouveau concours national annuel de recherche décrit à la section iii ci-dessous.

(ii) Comités de gestion ou conseils d'administration des centres

Dans chaque centre existe un comité de gestion qui est responsable de l'élaboration et de l'approbation des programmes de recherche (Annexe K); ainsi que de la prise en charge de l'orientation stratégique et de la régie des opérations du centre. Le comité de gestion peut être composé de sous-comités qui, ensemble, veillent à ce que les normes les plus élevées de gouvernance soient respectées et que les projets de recherche répondent aux normes universitaires en vigueur et correspondent aux volets (Annexe D) qui ont été définis en fonction des priorités de recherche relatives aux politiques fédérales (Annexe J). Le directeur de chaque centre est responsable de la gestion des activités quotidiennes de son centre et pour exercer ses fonctions, il pourrait recevoir le soutien d'un comité de direction émanant de la structure administrative générale du centre.

Le mandat et la composition des comités de gestion sont propres à chaque centre. Toutefois, chacun des comités doit rendre public son mandat, qui énonce clairement ses rôles et responsabilités, ainsi que ses pouvoirs et processus décisionnels. Il doit en outre se réunir au moins deux fois l'an et compter parmi ses membres des décideurs, des chercheurs, des praticiens et des partenaires communautaires (Annexe I). Afin de faciliter le partage des renseignements entre les centres et les intervenants

fédéraux et d'en améliorer la coordination, le CRSH et le Secrétariat de Metropolis seront membres d'office du comité de gestion de chaque centre. De sorte à répondre aux attentes du consortium fédéral, tous les comités de gestion réserveront au moins une place à un représentant de chacun des principaux partenaires fédéraux¹, dont à CIC, qui sera représenté par son directeur général régional. Le projet Metropolis étant une initiative publique de recherche en politiques, on retrouvera sur chacun des comités un éventail de chercheurs universitaires et de décideurs fédéraux. Les mandats des membres des comités de gestion et des conseils d'administration seront échelonnés, ne devraient pas dépasser cinq ans, et pourront être prorogés.

Le comité de gestion ou conseil d'administration de chaque centre joue également un rôle de supervision relativement aux données et aux sites Web du centre (voir les sections vi et vii ci-dessous).

(iii) Comité national Metropolis (CNM)

Les évaluations dont Metropolis a fait l'objet au cours des dix dernières années ont démontré la nécessité de mettre en place une infrastructure solide qui veillera à la mise en œuvre de projets de recherche intercentres et à la transmission efficace des résultats de recherche aux décideurs fédéraux. Par conséquent, le Comité national Metropolis (CNM) sera créé. Le CNM supervisera les centres afin de s'assurer que les recherches et les activités du projet répondent réellement aux attentes des membres du consortium fédéral. En pratique, le CNM agira à titre de conseil d'administration national en vue d'orienter le projet.

Le CNM sera chargé : 1) de coordonner un concours national annuel de recherche Metropolis (peut comprendre plus d'un projet par année, selon le financement); 2) d'identifier parmi les projets de recherche financés par les centres ceux qui pourront le plus contribuer à l'élaboration de politiques fédérales qui guideront le Secrétariat de Metropolis et les

centres dans la mobilisation et le transfert des connaissances; 3) d'approuver des plans de mobilisation et de transfert des connaissances pour chacune des six priorités de recherche relatives aux politiques publiques (Annexe J); 4) d'apporter son concours à un plan de mobilisation et de transfert des connaissances qui orientera les activités annuelles de mobilisation et de transfert des connaissances du Secrétariat de Metropolis; 5) d'évaluer de façon continue les activités de mobilisation et de transfert des connaissances, afin de vérifier leur efficacité à joindre les intervenants clés parmi les décideurs fédéraux, définis à l'Annexe F.

De plus, les problèmes qui ne peuvent être résolus ni par le Comité interministériel Metropolis (CIM) (section iv ci-dessous), ni par le Comité conjoint (section v ci-dessous), seront soumis au CNM.

Le CNM se réunira chaque trimestre; trois rencontres auront lieu à Ottawa et la quatrième se déroulera parallèlement à la Conférence nationale Metropolis. Il sera coprésidé par le chef de direction du projet Metropolis et un directeur général de l'un des membres du consortium fédéral. Ce dernier poste fera l'objet d'un roulement semestriel et sera d'abord occupé par le directeur général, Recherche et évaluation, de Citoyenneté et Immigration Canada, puis par un autre des directeurs généraux qui auront été désignés responsables de projet par les membres du consortium fédéral.

Les personnes suivantes siégeront au CNM : un directeur général de chacun des partenaires fédéraux, tous les directeurs de centre (Annexe B), les coordonnateurs de priorité (Annexe C), deux représentants d'organismes non gouvernementaux (ONG) nationaux, nommés annuellement par les membres du consortium, ainsi qu'un membre d'office du CRSH. Le chef de direction du Secrétariat de Metropolis et le membre du Secrétariat qui préside le Comité interministériel (voir iv ci-dessous), y siégeront également. Le Secrétariat de Metropolis (Annexe E) fournira des services de secrétariat au CNM. Étant donné qu'il a été créé pour veiller à la réalisation des priorités de recherche, le CNM doit être composé d'une majorité de représentants fédéraux. Au besoin, on pourra réduire le nombre de coordonnateurs de priorité à qui accorde le statut de membre, tout en leur laissant le statut d'observateur.

Le CNM disposera de trois réserves de fonds (une quatrième réserve continuera d'être constituée

¹ Les principaux partenaires fédéraux pour la présente période de financement seront les ministères et organismes, autres que le CRSH, qui contribuent au moins 85 000 \$ au financement de base des centres, chaque année de la période de financement. Dans le cas d'un regroupement d'intérêts (p. ex. justice, services de police et sécurité; ou régionalisation), celui-ci sera considéré comme une seule entité et se verra accorder les mêmes occasions qu'un unique partenaire financier.

annuellement par le Secrétariat de Metropolis afin d'orienter l'élaboration de ses activités de mobilisation et de transfert des connaissances, dont il rendra compte chaque année au CNM). Ces trois réserves de fonds seront tirées du financement principal de Metropolis, qui représente plus de 1 500 000 \$ par an.

La première réserve de fonds sera d'au moins 125 000 \$ et servira au concours national de recherche. Le CNM pourra lancer plus d'un concours par année si les membres du consortium fédéral sont disposés à fournir 125 000 \$ par concours supplémentaire. Chacun des concours portera sur un enjeu spécifique en matière de politique publique, défini par le CNM.

Les fonds réservés aux concours seront mis à la disposition de l'équipe de recherche retenue (composée de chercheurs multidisciplinaires provenant d'au moins trois des centres), afin qu'elle puisse effectuer son projet de recherche, acquérir des données au besoin, diffuser les résultats à grande échelle grâce à un éventail d'activités de mobilisation et de transfert des connaissances ciblant les décideurs et le milieu de la recherche. Les fonds permettront également aux chercheurs de participer à la Conférence nationale Metropolis (Annexe G) qui aura lieu suivant la conclusion de leur projet. L'équipe de recherche peut compter des membres, hormis les principaux enquêteurs, qui proviennent de l'extérieur des centres Metropolis. Il est à noter toutefois que l'une des conditions du financement est que tous les membres de l'équipe de recherche se fassent affilier à l'un des centres (Annexe I).

L'attribution du contrat à la suite du concours relèvera d'un Comité d'évaluation par les pairs mis sur pied par le CNM. Il sera composé de chercheurs et de décideurs issus du consortium fédéral, ainsi que d'un représentant d'un ONG. Le CRSH sera membre d'office de ce Comité d'évaluation, qui sera coprésidé par les deux directeurs généraux (ou leurs représentants) qui président le CNM au moment de l'attribution du contrat.

La deuxième réserve de fonds sera affectée aux coordonnateurs de priorité (Annexe C) pour finance les activités de mobilisation et de transfert des connaissances destinées aux décideurs fédéraux. Des exemples de telles activités comprennent des séminaires à Ottawa portant sur des politiques spécifiques², des résumés de recherche, des séances d'information sur les politiques, des conversations Metropolis, des

réunions casse-croûte à Ottawa, la participation aux réunions du CIM, des synthèses ciblées de recherche et d'autres activités que pourra proposer le CNM suivant les résultats des évaluations continues de la mobilisation et du transfert des connaissances. En outre, les congés pour activités professionnelles (jusqu'à concurrence de 7 500 \$ par coordonnateur de priorité, par an) sont une dépense admissible, sous réserve de l'approbation du plan de mobilisation et de transfert des connaissances.

La troisième réserve de fonds ira aux projets spécifiques proposés par les coordonnateurs de volet (Annexe D) pour la réalisation de méta-analyses et de projets de recherche intercentres, dont les activités de mobilisation et de transfert des connaissances qui sont liées aux projets de recherche financés par les centres et qui pourraient grandement contribuer à l'élaboration de politiques fédérales. Ceci peut comprendre, par exemple, la création de publications qui réunissent différents projets de recherche portant sur un même sujet (dans un format qui en facilite l'accès par les décideurs), des résumés de recherche, des séances d'information sur les politiques, des conversations Metropolis, des réunions casse-croûte à Ottawa, la participation aux réunions du CIM, des synthèses ciblées de recherche ainsi que d'autres activités que pourra proposer le CNM suivant les résultats des évaluations continues de la mobilisation et du transfert des connaissances.

Les frais de déplacement encourus par les directeurs de centre, les coordonnateurs de priorité et les représentants d'ONG pour assister aux quatre réunions annuelles seront acquittés par le CNM.

(iv) Comité interministériel Metropolis (CIM)

Le CIM constitue une tribune permettant de discuter des priorités de recherche et de l'orientation stratégique de Metropolis. Il s'agit du principal mécanisme fédéral permettant de communiquer à une large fraction de représentants fédéraux de nombreux renseignements, dont les plus récentes nouvelles, sur le déroulement des activités³. Il s'agit également du principal

² Où qu'elles soient situées, les administrations centrales des membres du consortium fédéral constituent un public-cible de Metropolis (p. ex., l'administration centrale de l'APÉCA, à Moncton).

³ Le principal public de Metropolis est composé de gens dont les fonctions sont liées aux politiques publiques et à la recherche, mais le personnel affecté aux programmes et aux régions fait également partie du public-cible.

organisme chargé de créer des partenariats entre les intervenants et d'élaborer le contenu des Conférences nationales. Le CIM formulera des recommandations à l'intention du CNM sur les plans de mobilisation et de transfert des connaissances, tels que fournis par les coordonnateurs de volet et les coordonnateurs de priorité.

Le CIM est composé de directeurs ou de représentants issus de tous les ministères et organismes fédéraux qui financent le projet Metropolis ainsi que d'autres ministères fédéraux clés, y compris au moins un représentant d'un groupe des politiques et un représentant d'un groupe des recherches. Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)⁴ du Québec et les centres d'excellence Metropolis ont tous deux le statut d'observateur au CIM. Autant que possible, des chercheurs des centres et des décideurs fédéraux travaillant dans les régions y participeront également.

Chacun des membres du CIM devra présenter un plan annuel de mobilisation et de transfert des connaissances qui décrit la structure de leur organisation, leurs publics cibles, les façons de mettre les recherches de Metropolis à contribution dans leur organisme, ainsi que des activités de mobilisation et de transfert des connaissances qui pourraient être mises en œuvre dans leur organisme. Ce plan aidera le Secrétariat à élaborer le rapport annuel de ses propres activités de mobilisation et de transfert des connaissances, qui sera soumis au Comité national Metropolis au mois de décembre de chaque période de financement.

Les réunions ont lieu sur convocation du président (désigné par le Secrétariat de Metropolis), généralement tous les trois mois, pour un total d'au moins quatre réunions par année. Dans la mesure du possible, les réunions seront organisées par les membres du CIM afin de favoriser la participation d'un grand nombre de décideurs.

⁴ Le MICC participe au CIM depuis la création du projet Metropolis en reconnaissance du rôle que joue le gouvernement du Québec à l'égard de l'immigration. D'autres gouvernements provinciaux participent aux structures de gouvernance des centres locaux et participent à l'occasion aux réunions du CIM par vidéoconférence. Au cours de la présente phase de Metropolis, tous les gouvernements provinciaux peuvent demander le statut d'observateur.

(v) Comité mixte Secrétariat de Metropolis-CRSH/directeurs de centre (Comité mixte)

Le Comité mixte est conçu pour promouvoir l'échange de renseignements entre les centres et le Secrétariat de Metropolis, pour être forum où discuter des orientations stratégiques du projet telles qu'elles s'appliquent aux centres, pour faciliter la coordination et la planification conjointes, et pour mettre en œuvre le présent Protocole d'entente. Parce qu'il est formé des entités et personnes les mieux placées pour évaluer les aptitudes des chercheurs des centres en matière de mobilisation et de transfert des connaissances, le Comité mixte sera chargé de sélectionner les coordonnateurs de priorité de chacun des centres (Annexe C). Il est à noter que le Secrétariat consultera les membres du consortium fédéral au sujet des candidats au poste de coordonnateur de priorité.

Le Comité sera coprésidé par le chef de la direction du Secrétariat de Metropolis et par le vice-président, Partenariats, du CRSH, ou par leurs représentants. Le Secrétariat financera le déplacement et l'hébergement d'un maximum de deux personnes par centre afin qu'elles assistent à l'une des deux réunions, chaque année.

Le Comité mixte se réunira au moins deux fois l'an. Une réunion aura lieu vers la date où se tiendra la Conférence nationale (Annexe G) et l'autre aura lieu à un moment qui conviendra à toutes les parties, selon les dispositions prises par le Secrétariat de Metropolis, idéalement en même temps qu'une des réunions du CNM à Ottawa (section iii ci-dessus).

(vi) Comité national des données

Le mandat du Comité national des données est d'analyser les besoins en matière de données statistiques et de fournir aux centres des services de soutien et de coordination statistiques. Avec le renouvellement du projet Metropolis, l'une des principales activités du comité sera le renforcement des capacités pour ce qui est de l'utilisation des données. De plus, le Comité permet de résoudre les problèmes liés aux données fournies aux centres et de faciliter l'acquisition et l'élaboration de données et de renseignements pertinents sur le plan des politiques en vue de leur utilisation par les centres.

Le Comité national des données est présidé par Statistique Canada. Le coordonnateur des données de chacun des centres, le Secrétariat de Metropolis et Citoyenneté et Immigration Canada y sont représentés.

Dans l'éventualité où les autres partenaires fédéraux accordent aux centres d'excellence Metropolis (Annexe F) l'accès à leurs données administratives pour étayer leur recherche, le Comité national des données statistiques pourrait jouer ici un rôle de coordonnateur. Les autres partenaires fédéraux sont appelés à siéger au Comité en fonction du besoin. Par exemple, un représentant de Patrimoine canadien participe aux réunions du Comité national des données statistiques car le ministère partage ses tabulations de données de recensement avec le projet Metropolis, en vertu d'une convention spéciale de droits d'utilisation.

Le Comité se réunit au moins une fois l'an, en règle générale parallèlement à la Conférence nationale Metropolis (Annexe G). Les frais de déplacement des représentants des centres sont défrayés par les centres. Le procès-verbal de cette réunion sera préparé par Statistique Canada et présenté au Comité mixte (section v ci-dessus).

(vii) Comités des données au sein des centres

En plus du Comité national des données, chaque centre possède son propre Comité des données. Ces comités organisent l'acquisition et la conservation de données dans les centres et procurent un forum de discussion sur les besoins et les problèmes et autres questions liés aux données statistiques. Les comités sont notamment responsables de l'utilisation responsable des données dans le respect de la vie privée et de la confidentialité. Le Secrétariat de Metropolis (Annexe E) facilitera la collaboration entre le Comité national des données et ces comités régionaux afin de résoudre les problèmes qui pourraient survenir.

(viii) Comité national du Web

Puisque le réseau des sites Web constitue la plus importante composante du système de mobilisation et de transfert des connaissances du projet Metropolis, un comité spécial a été mis sur pied pour veiller à ce que l'entretien du réseau de sites Web de Metropolis soit effectué de façon efficace et uniforme.

Le Comité national du Web est responsable de la mise à jour et de l'amélioration du contenu et des éléments essentiels de la mobilisation et du transfert des connaissances. Le Comité est également chargé de la gestion technique du réseau de sites Web et de la formulation de

recommandations concernant la gouvernance, le développement technique et la configuration du réseau.

Formé de représentants de chacun des centres, le Comité national du Web est présidé par le Secrétariat de Metropolis (Annexe E). Il est à noter que les conseils de gestion des centres (section ii ci-dessus) exercent une fonction de surveillance auprès des membres de leur centre qui siègent à ce comité. Par conséquent, les conseils de gestion participent à la sélection de leurs représentants ainsi qu'à l'approbation et à la mise en œuvre des décisions du comité du Web.

Le Comité se réunit au moins une fois l'an parallèlement à la Conférence nationale annuelle Metropolis (Annexe G). Les frais de représentation sont assumés par les centres. Le procès-verbal de cette réunion, préparé par le Secrétariat de Metropolis, sera présenté au Comité mixte (section v ci-dessus).

(ix) Comité directeur international et le Secrétariat international

Le Comité directeur international (CDI) est responsable de l'orientation stratégique globale de la composante internationale du projet Metropolis. Le Comité a défini les droits et responsabilités des membres internationaux du projet Metropolis; on peut obtenir ce document en en faisant la demande. Parmi ces principales fonctions, le Comité doit approuver le choix du lieu et du contenu de la Conférence internationale annuelle.

Le Comité est coprésidé par le chef de direction du Secrétariat de Metropolis et par un représentant européen. Le Secrétariat international de Metropolis, qui comporte un bureau nord-américain et un bureau européen, offre ses services de secrétariat au CDI. La personne responsable du Secrétariat nord-américain est le directeur des projets internationaux en poste au Secrétariat de Metropolis à CIC. Le Secrétariat international est chargé de proposer au CDI des stratégies, des orientations et des activités.

Les centres canadiens peuvent nommer une personne qui siègera au Comité directeur, et sont responsables des frais liés à cette désignation. Un siège au CDI est également réservé à la Direction générale des politiques stratégiques de Citoyenneté et Immigration Canada. En outre, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)⁵ y a le statut d'observateur.

(x) Comité d'évaluation

Un Comité d'évaluation rendra compte chaque année au Comité national Metropolis (section iii ci-dessus). Coprésidé par les groupes d'évaluation en place au CRSH et à CIC, il accueillera

également les autres principaux partenaires financiers. Le Comité se réunira lorsque nécessaire pour mettre en œuvre les éléments d'évaluation contenus dans l'Annexe L. Il consultera le Secrétariat (Annexe E) au besoin.

⁵ Le MICC assiste aux réunions du CDI à titre d'observateur depuis la création du projet Metropolis, en reconnaissance du rôle du gouvernement du Québec à l'égard de l'immigration.

ANNEXE B

RÔLE DES DIRECTEURS DE CENTRE

Les directeurs de centre sont désignés par les universités partenaires, plus spécifiquement par le vice-président chargé du domaine pertinent. Dans l'esprit du projet Metropolis, ces désignations devront tenir compte de l'excellence académique et d'une nette habileté à communiquer efficacement avec les décideurs et les autres intervenants.

Les directeurs sont les principaux chefs de file et représentants des centres d'excellence Metropolis. Par conséquent, ils doivent bien connaître tous les domaines de recherche abordés dans leur centre. Ils représentent le principal lien entre leur centre, les partenaires financiers fédéraux, les autres ordres de gouvernement et les intervenants locaux. Aussi, ils doivent avoir démontré leur habileté à communiquer efficacement avec les représentants du gouvernement et les autres intervenants. Étant donné le temps que nécessite l'exercice des fonctions liées à ce poste, leur établissement doit leur accorder un détachement ou une autre forme de compensation.

Tous les directeurs de centre dirigent les opérations quotidiennes de leur centre, y compris le personnel administratif et le personnel technique responsable de leur site Web. Ils sont responsables de la gestion financière du centre, tâche qui doit être réalisée avec intégrité. De plus, il leur incombe de gérer la production du rapport annuel à l'intention du CRSH ainsi que la production des autres documents requis dans

le cadre des activités liées à la préparation de rapports et aux évaluations (Annexe L). Ils collaborent étroitement et de façon continue avec le Secrétariat de Metropolis.

Les directeurs de centre sont responsables de l'organisation d'un symposium annuel de recherche en politiques (Annexe G) ainsi que de concours de subventions (Annexe K). Ils sont également chargés, conjointement avec les coordonnateurs de volet (Annexe D), du recrutement de nouveaux membres qui se joindront à leurs centres.

Le directeur ou les directeurs du centre qui accueille la Conférence nationale annuelle Metropolis (Annexe G) sont les principaux responsables de l'organisation de la Conférence. De concert avec leurs collègues, le Secrétariat de Metropolis, le Comité national Metropolis et le Comité interministériel, ils doivent déterminer le contenu de la Conférence, réunir les fonds nécessaires et en coordonner les aspects logistiques. De plus, ils doivent travailler avec les coordonnateurs de priorité (Annexe C) et les coordonnateurs de volet (Annexe D) pour faire en sorte que les priorités de recherche relatives aux politiques fédérales (Annexe J) et les projets intercentres soient bien mis en évidence.

Les directeurs de centre sont également chargés de la coordination des communications ainsi que de la mobilisation et du transfert des connaissances dans leur centre. Ceci comprend, entre autres, au moins deux rencontres par

année avec les directeurs généraux régionaux de CIC, ainsi que la supervision des activités de mobilisation et de transfert des connaissances (Annexe H). Ils agissent en outre à titre de porte-parole de leur centre auprès des médias.

Les directeurs de centre représentent leur centre auprès d'un éventail de structures de gouvernance décrites à l'Annexe A. À cet égard, le poste de directeur de centre comprend les responsabilités suivantes :

- Siéger aux comités de gestion ou aux conseils d'administration de leur centre (Annexe A);
- Assister à chacune des Conférences internationales Metropolis (Annexe G) (au moins un directeur par centre);
- Assister, dans la mesure du possible, à chacune des Conférences nationales Metropolis (Annexe G);
- Participer à la réunion trimestrielle du Comité national Metropolis (Annexe A) (un directeur par centre);
- Participer, dans la mesure du possible, aux deux réunions annuelles du Comité mixte Secrétariat de Metropolis-CRSH/directeurs de centre (Annexe A);

- Participer, dans la mesure du possible, aux réunions du Comité interministériel (Annexe A), soit en personne, soit par vidéoconférence (ou être représenté par un membre désigné du centre).

La durée du mandat du directeur de centre correspond à la durée du présent PE.

Les pouvoirs des directeurs de centre doivent être spécifiés et rendus publics. Au besoin, plus d'un directeur peut être nommé. Dans ce cas, leurs fonctions respectives doivent être énoncées dans le mandat élaboré par le comité de gestion ou le conseil d'administration du centre (section ii ci-dessus), tout particulièrement en ce qui a trait au pouvoir décisionnel, aux mécanismes de résolution de conflits et aux autres questions liées à la bonne gouvernance. De plus, afin de garantir l'uniformité, lorsqu'un Centre compte plus d'un directeur, chacun d'eux doit contribuer équitablement et en parallèle à l'exercice des fonctions du poste de directeur de centre.

ANNEXE C

RÔLE DES COORDONNATEURS DE PRIORITÉ

Un nouveau poste, celui de coordonnateur de priorité, sera créé afin de garantir que les priorités de recherche relatives aux politiques fédérales (Annexe J) soient abordées de façon efficace. Le Comité mixte Secrétariat de Metropolis-CRSH/directeurs de centre (Annexe A) désignera un coordonnateur de priorité pour chacune des priorités de recherche. La sélection sera fondée sur les résultats de discussions avec les principaux partenaires financiers, du très haut calibre de la recherche effectuée par les candidats, et de leur capacité à interagir efficacement avec les partenaires fédéraux. Tous les candidats seront des chercheurs universitaires et, là où nécessaire ou souhaité, pourront occuper simultanément les postes de directeur de centre (Annexe B) et de coordonnateur de volet (Annexe D).

Il convient de signaler que la création du poste de coordonnateur de priorité vise à bonifier la valeur de la recherche et des activités du projet Metropolis aux fins du consortium fédéral. Le rôle des coordonnateurs de priorité n'est PAS de mener des recherches en politiques, mais plutôt de coordonner le travail des chercheurs et de rendre les résultats de ces recherches accessibles aux décideurs fédéraux de façon à promouvoir le plus possible leur utilisation. Ce rôle ne les

empêche toutefois pas d'entreprendre des recherches dans le domaine de la priorité de recherche à laquelle ils ont été affectés.

Le premier mandat des coordonnateurs de priorité débutera le 1^{er} juillet 2007 pour se terminer le 31 mars 2009. Suite à l'examen de mi-parcours (Annexe L) et aux éventuels changements aux priorités de recherche relatives aux politiques fédérales (Annexe J), une nouvelle cohorte de coordonnateurs de priorité sera sélectionnée pour la deuxième et dernière portion de la période de financement, soit du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2012. Les mandats des premiers coordonnateurs de priorité peuvent être reconduits pour cette deuxième période.

Étant donné le temps que nécessite l'exercice des fonctions du poste, un détachement sera accordé aux coordonnateurs de priorité, financé par le fonds mis à leur disposition pour la mobilisation et le transfert des connaissances. Le financement des activités des coordonnateurs de priorité est disponible par le truchement du Comité national Metropolis (Annexe A). Ceci comprend, au besoin, une formation sur les relations avec les médias.

Bien que les coordonnateurs de priorité travailleront dans leurs centres respectifs, ils devront coordonner, dans l'ensemble du projet

national, les travaux portant sur leur priorité de recherche, y compris les travaux réalisés dans chacun des cinq centres. De plus, ils créeront et maintiendront des liens avec les partenaires fédéraux concernés. Par conséquent, les coordonnateurs de priorité collaboreront étroitement avec le Secrétariat de Metropolis.

Le poste de coordonnateur de priorité comprend notamment les responsabilités suivantes :

- Collaborer étroitement et de façon continue avec les coordonnateurs de volet (Annexe D) connexes et le Secrétariat de Metropolis (Annexe E);
 - Assister aux réunions trimestrielles du Comité national Metropolis (Annexe A);
 - Préparer un plan annuel de mobilisation et de transfert des connaissances et le présenter au Comité national Metropolis (tel que décrit à l'Annexe A);
 - Créer des mécanismes de mobilisation et de transfert des connaissances en collaboration avec le Secrétariat de Metropolis à l'intention d'un public composé de décideurs et d'universitaires (doit comprendre des publications ainsi que des échanges en tête-à-tête, comme des résumés de recherche, des synthèses ciblées de recherche, des séances d'information sur les politiques ou des réunions casse-croûte à Ottawa);
 - Organiser conjointement avec le Secrétariat de Metropolis un séminaire thématique d'une demi-journée portant sur leur priorité de recherche, à Ottawa, une fois au cours de leur mandat;
- Agir à titre de porte-parole auprès des médias, dans le domaine de leur priorité de recherche;
 - Fournir au Secrétariat de Metropolis un sommaire annuel des activités effectuées dans le domaine de leur priorité de recherche, qui sera inclus dans le rapport national annuel de Metropolis (Annexe L);
 - Veiller à ce que leur priorité de recherche soit bien abordée dans le cadre des ateliers et, lorsque possible, des séances plénières de la Conférence nationale Metropolis (Annexe G);
 - Participer à une réunion annuelle du Secrétariat, des partenaires financiers fédéraux et des coordonnateurs de volet concernés, qui aura possiblement lieu à la Conférence nationale Metropolis.

Le coordonnateur de la priorité de recherche intitulée « Justice, services de police et sécurité », décrite à l'Annexe J, aura aussi pour tâche de collaborer avec le Secrétariat de Metropolis (Annexe E) et les partenaires financiers fédéraux concernés (Annexe F) afin d'élaborer un vaste cadre de travail pour la recherche en immigration et en diversité, dans les domaines de la justice, des services de police et de la sécurité.

ANNEXE D

RÔLE DES COORDONNATEURS DE VOLET

(i) Volets

Les volets – ou domaines de recherche – constituent la principale structure d'organisation des réseaux d'intervenants dans chaque centre Metropolis. Au cours de la dernière décennie, différents volets se sont développés d'un centre à l'autre. Chacun de ces volets met en évidence les domaines d'expertise respectifs, mais également le résultat du concours initial de subventions à l'origine de la création des centres. La structure ainsi mise en place, où chacun est expert dans un domaine donné, n'a pas été propice aux projets de collaboration entre les centres. Pour y remédier, des volets intercentres seront créés pour la présente période de financement. De plus les centres pourront avoir un volet additionnel de recherche (soit un nouveau volet ou un volet existants), qui portera sur leur propre domaine d'expertise ou d'intérêt. Ce volet additionnel devra être approuvé par le Comité national Metropolis (Annexe A). Chaque centre aura donc de quatre à six volets de recherche.

Les volets de recherche intercentres seront les suivants, en ordre alphabétique :

- 1) Citoyenneté et intégration sociale, culturelle et civique
- 2) Collectivités d'accueil et leur rôle dans l'attrait, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants et des minorités
- 3) Familles, enfants et jeunes
- 4) Intégration à l'économie et au marché du travail
- 5) Justice, services de police et sécurité
- 6) Logement et voisinages

Chacun des volets intercentres doit être étudié par au moins trois centres. Les centres s'adjoindront des chercheurs spécialisés dans ces volets à partir de centres qui n'ont pas le volet intercentre en question (Annexe I).

Les grandes lignes des volets intercentres sont définies par les priorités de recherche relatives aux politiques fédérales décrites à l'Annexe J. Les grandes lignes des autres volets devront être précisées dans le cadre de discussions avec les membres du Consortium fédéral.

Toutes les recherches effectuées dans un centre devront s'inscrire dans les volets spécifiques du centre en question.

(ii) Coordonnateurs de volet

Tandis que les coordonnateurs de priorité (Annexe C) sont chargés de veiller au transfert des connaissances aux partenaires fédéraux, les coordonnateurs de volet sont chargés de coordonner les efforts de recherche des chercheurs au sein de chaque centre.

Les coordonnateurs de volet sont nommés par le comité de gestion du centre (Annexe A), en tenant compte des recommandations des directeurs de centre (Annexe C). Dans l'esprit du projet Metropolis, ces désignations témoigneront de l'excellence académique du candidat et de son habileté évidente à communiquer efficacement avec les décideurs et les autres intervenants.

Le poste de coordonnateur de volet comprend les responsabilités suivantes :

- Piloter le renforcement des capacités et la production de résultats dans leur volet, notamment en encourageant les chercheurs à déposer des demandes de subvention auprès de leur centre et d'autres sources pendant la période de financement en cours, ainsi qu'en cherchant activement de nouveaux chercheurs, y compris des étudiants diplômés, afin qu'ils se joignent et participent activement à leur volet;
- Organiser pour le centre des réunions de volet et coordonner les activités à cet égard, participer au symposium annuel de recherche en politiques (Annexe G), organiser des ateliers qui seront offerts aux Conférences Metropolis, des séminaires et autres activités de mobilisation et de transfert des connaissances;
- Servir d'intermédiaire entre les chercheurs du volet et les autres centres ou intervenants, y compris répondre aux demandes de renseignements provenant de partenaires fédéraux ou d'autres intervenants au sujet du volet (les demandes de renseignements sur les détails spécifiques de la recherche continueront d'être adressées aux enquêteurs principaux);
- Rencontrer chaque année, possiblement à la Conférence nationale Metropolis (Annexe G), le Secrétariat ainsi que les partenaires fédéraux et les coordonnateurs de priorité concernés;

- Promouvoir la réalisation de recherches comparatives auprès des chercheurs d'autres centres, y compris représenter le centre aux réunions annuelles avec les coordonnateurs de volet des autres centres afin d'élaborer des plans pour la recherche comparative et pancanadienne;
- Travailler avec les membres du volet et le Secrétariat de Metropolis (Annexe E) à l'élaboration de stratégies de mobilisation et de transfert des connaissances acquises dans le cadre des recherches menées dans leur volet;
- Rédiger des rapports et fournir des résumés annuels sur les initiatives de recherche du centre dans leur volet (à être intégrés aux rapports annuels présentés par les centres au CRSH);
- Informer les chercheurs associés des sources de financement de recherche qui pourrait s'ajouter au financement fourni par le centre;
- Maintenir de solides liens de communication avec le(s) directeur(s) de centre (Annexe B);
- Veiller à ce que des séances Metropolis, c'est-à-dire des ateliers présentés par des chercheurs de Metropolis, soient présentées au Congrès de l'ACFAS et au Congrès des sciences humaines.

Le mandat des coordonnateurs de volet ne peut dépasser trois ans, avec la possibilité d'une reconduction. Dans la mesure du possible, l'accent devrait être mis sur le recrutement de nouveaux chercheurs, afin de donner à ceux-ci l'occasion de diriger un volet de recherche.

Compte tenu du temps que nécessite l'exercice des fonctions liées à ce poste, un détachement est accordé aux coordonnateurs de volet par l'établissement qui les reçoit. Les coordonnateurs peuvent également déposer une demande auprès de leurs centres pour des fonds correspondants à ce détachement. Conformément à la politique en vigueur au CRSH, ce montant additionnel ne peut dépasser 25 000 \$ par poste, par période de financement.

ANNEXE E

RÔLE DU SECRÉTARIAT DE METROPOLIS

Le Secrétariat de Metropolis est responsable de l'ensemble du projet Metropolis. Ses deux principales fonctions sont 1) d'assurer le leadership, la définition d'orientations stratégiques et la coordination générale; et 2) de veiller à la mobilisation et au transfert des connaissances. De plus, le Secrétariat de Metropolis gère la planification, les relations avec les partenaires, le ressourcement des activités clés et du développement des infrastructures (levées de fonds et financement), la création de partenariats, l'élaboration de projets, et la promotion du projet Metropolis.

Ces responsabilités nécessitent une étroite collaboration entre le Secrétariat et les partenaires fédéraux et universitaires du projet; la mise en place d'occasions propices à la création de coalitions et de liens; l'entretien et le développement d'une infrastructure de planification et de communication; la promotion du projet et de ses activités; et la présentation du projet Metropolis auprès des participants et des utilisateurs de sorte promouvoir un partenariat cohésif. Le Secrétariat de Metropolis représente pour les centres le principal point de service en ce qui a trait à toutes les questions abordées dans le présent PE (à l'exception des activités spécifiques exigées par le CRSH). Le Secrétariat représente également le principal point de liaison entre les partenaires financiers fédéraux et les centres d'excellence.

Le Secrétariat exerce ses fonctions de leadership, d'orientation stratégique et de coordination globale par l'entremise des responsabilités de gouvernance suivantes :

- Coprésider le Comité national Metropolis (CNM) et lui fournir ses services de secrétariat, y compris préparer le rapport annuel de la composante nationale de Metropolis et distribuer les fonds du CNM (Annexe A);
- Présider le Comité interministériel Metropolis (CIM) et lui fournir ses services de Secrétariat, y compris travailler avec les membres du CIM afin de veiller à la mobilisation et au transfert des connaissances aux partenaires fédéraux énumérés à l'Annexe F et planifier la Conférence nationale (Annexe G) en collaboration avec le centre hôte;
- Être un membre d'office de la structure de gouvernance, du comité de gestion ou du conseil d'administration de chaque centre (Annexe A);
- Coprésider le Comité directeur international de Metropolis et codiriger le Secrétariat international de Metropolis (Annexe A);
- Collaborer avec les centres sur la planification de leur symposium annuel de recherche en politiques (Annexe G);

- Organiser des réunions annuelles du Secrétariat avec les coordonnateurs de volet, les coordonnateurs de priorité et les partenaires financiers fédéraux concernés au sujet de chaque priorité de recherche (Annexe J).

Le Secrétariat est le principal responsable de la mobilisation et du transfert des connaissances dans le cadre du projet Metropolis. À cet égard, le Secrétariat a les responsabilités suivantes :

- Collaborer avec les coordonnateurs de priorité (Annexe C), les coordonnateurs de volet (Annexe D), les directeurs de centre (Annexe B), le CNM et le CIM (Annexe A) sur les questions touchant au financement, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des initiatives de mobilisation et de transfert des connaissances;
- Gérer les tâches liées au maintien du site Web;
- Collaborer avec les centres, le CNM et le CIM (Annexe A) afin de planifier et d'obtenir le financement pour les Conférences nationales Metropolis (Annexe G);

- Collaborer avec le CDI (Annexe A) afin de veiller à ce que les intérêts canadiens en matière de politiques sont bien représentés aux Conférences internationales Metropolis;
- Collaborer avec les chercheurs des centres afin de veiller à ce que la recherche financée par Metropolis continue d'influer sur le discours universitaire en général.

Afin de réaliser sa mission, le Secrétariat doit répondre aux besoins et aux attentes légitimes des principaux intervenants du projet, y compris ceux de tous les partenaires financiers fédéraux, des centres, des intervenants à l'échelle provinciale et municipale, des ONG et des membres du Comité directeur international de Metropolis. La portée des activités du Secrétariat de Metropolis est d'envergure à la fois nationale et internationale.

ANNEXE F

RÔLE DES PARTENAIRES FÉDÉRAUX

Les évaluations de la Phase II démontrent clairement que pour tirer pleinement profit de leur investissement dans le projet Metropolis, les partenaires financiers fédéraux devront collaborer avec les autres partenaires, participer aux activités et s'engager à l'endroit des produits du projet. Par conséquent, les membres du consortium fédéral Metropolis acceptent d'assumer certaines responsabilités et de mettre en œuvre un ensemble de pratiques, décrites ci-dessous. Le Secrétariat de Metropolis (Annexe E) pourra aider les différents ministères à planifier leur participation et à échanger entre eux des pratiques exemplaires.

(i) Mobilisation et transfert des connaissances aux intervenants clés

Les partenaires fédéraux partagent (avec le Secrétariat) la responsabilité liée à la mobilisation et au transfert des connaissances au sein de leur organisme. Tous les ans, les ministères et organismes fédéraux doivent élaborer un compte rendu actualisé de leur structure interne, qui est présenté au CIM. Ce document doit contenir une description des intervenants clés, au sein de l'organisation, qui pourraient faire appel aux connaissances tirées des recherches de Metropolis, ainsi qu'une description des principales infrastructures pouvant servir à cet égard (p. ex., des comités ministériels chargés des politiques).

(ii) Participation à la gouvernance du projet Metropolis

Puisque Metropolis est un projet de recherche en politiques, des représentants des directions générales et des divisions chargées des politiques et de la recherche de chaque partenaire fédéral participeront activement au projet. Le niveau de participation des principaux partenaires financiers et des autres bailleurs de fonds fédéraux variera d'un partenaire à l'autre (Annexe A, note 1).

Tous les ministères fédéraux seront représentés aux réunions trimestrielles du CIM (Annexe A) par un de leurs directeurs généraux.

Les principaux partenaires financiers seront représentés aux réunions trimestrielles du CNM (Annexe A) par un de leurs directeurs généraux.

Les principaux partenaires financiers (par l'intermédiaire des bureaux régionaux s'il y a lieu) participeront aux comités de gestion ou conseils d'administration (Annexe A) de chaque Centre d'excellence. Il est à noter que ces comités ou conseils se réunissent au moins deux fois par année.

Les principaux partenaires financiers participeront, s'ils le désirent, au Comité d'évaluation (Annexe A), lequel se réunit selon les besoins.

Statistique Canada, Patrimoine canadien et Citoyenneté et Immigration Canada prendront part au Comité national des données (Annexe A), qui se réunit une fois l'an. D'autres partenaires

financiers fédéraux pourront aussi y participer, s'ils le désirent.

(iii) Participation aux activités des centres

Les principaux partenaires financiers fédéraux seront représentés à tous les symposiums annuels de recherche en politiques, tenus par les différents Centres (Annexe G). Les autres partenaires financiers collaboreront avec le Secrétariat (Annexe A), afin de déterminer lesquels de ces symposiums leur seraient les plus utiles.

Dans chaque cas, l'objectif est de s'assurer que les partenaires financiers participent activement et efficacement à ces réunions et sont en mesure de bien présenter aux chercheurs des centres les intérêts de leur ministère en matière de politique et de recherche. Les ministères feront leur possible pour assister aux réunions des volets de recherche et aux autres ateliers organisés par les centres, dans la mesure où les sujets abordés sont liés à leur domaine d'activité. En outre, les membres du personnel régional des partenaires financiers fédéraux seront encouragés à participer aux réunions casse-croûte (Annexe H) organisées par chaque centre.

(iv) Participation aux conférences et aux ateliers

Les ministères feront leur possible pour participer activement aux Conférences nationales et internationales Metropolis (Annexe G). Puisque tous les ateliers exigent la participation de décideurs, de chercheurs et de représentants d'ONG, les partenaires fédéraux participeront activement aux ateliers touchant aux domaines qui leur sont d'intérêt stratégique. Dans la mesure du possible, les ministères fédéraux organiseront des ateliers portant sur des questions prioritaires, conçus pour favoriser les discussions avec d'autres intervenants. La participation du ministère devrait inclure la présence d'agents principaux de la politique et de la recherche ainsi que d'agents de programme. Les membres du personnel régional seront encouragés à participer lorsque la Conférence nationale Metropolis a lieu dans leur région.

Il est possible de réaliser d'importantes économies en tenant les événements parallèlement aux Conférences nationales. Ainsi, dans la mesure du possible, les partenaires fédéraux planifieront leurs réunions avec les intervenants clés afin qu'elles aient lieu en même temps que les Conférences nationales.

(v) Consultation et diffusion

Les ministères examineront la possibilité de créer des comités internes (ou d'adapter des comités existants) qui seront chargés de déterminer quelles recherches en politiques menées par le projet Metropolis sont d'intérêt pour leur ministère, de coordonner ces intérêts et de les communiquer aux centres. Ces comités pourraient servir de véhicules pour diffuser la recherche dans l'ensemble de l'organisme, y compris auprès des représentants des divisions de la politique et de la recherche et, s'il y a lieu, au personnel régional et opérationnel.

(vi) Accessibilité des renseignements et des données

Les ministères fédéraux s'efforceront d'informer les centres, en temps opportun et de façon efficace et claire, de tout changements majeur apporté aux politiques et aux programmes. Lorsque possible, les ministères fédéraux permettront l'accès aux renseignements pertinents contenus dans leurs bases de données administratives, sous réserve des lois et règlements sur la confidentialité et la protection des renseignements personnels. Le Comité national des données de Metropolis (Annexe A) pourrait établir des protocoles relatifs à l'utilisation des données, pour les besoins des centres.

(vii) Accès aux possibilités de recherche sous contrat

Les partenaires financiers fédéraux établiront des mécanismes de diffusion afin que les chercheurs des centres soient informés des contrats de recherche fédéraux et qu'ils aient amplement l'occasion de participer aux concours de subventions. En outre, les ministères examineront les propositions non sollicitées de coordonnateurs de volets de recherche (Annexe D) pouvant faire l'objet d'un contrat de recherche.

(viii) Soutien général

Les membres du consortium fédéral Metropolis s'efforceront, sous réserve de ressources financières et de ressources concrètes suffisantes, d'appuyer les activités principales du projet, y compris d'encourager la participation des membres dont les ressources sont limitées (p. ex., ONG et étudiants). Les obligations liées au soutien général comprennent également la participation active des ministères membres (dont le détachement de personnel) aux travaux de

planification et de développement effectués par le Secrétariat de Metropolis (Annexe E).

(ix) Gestion du site Web

Les ministères fédéraux veilleront à la gestion et à la mise à jour d'une page Web, hébergée sur leur site Web, qui portera sur leur engagement envers le projet Metropolis. Cette page contiendra une description des sujets de recherche en matière de politique qui intéressent le ministère, ainsi que des liens vers les sections où on pourra trouver les changements apportés aux politiques et aux programmes, les sources de données statistiques, la recherche ministérielle, les

concours de subventions et autres documents clés du ministère.

(x) Nouveaux partenaires financiers fédéraux

Il est probable qu'au début de la période de financement, les nouveaux partenaires du projet Metropolis (qu'ils se joignent pour la première fois ou qu'ils y reviennent) devront s'engager plus activement et investir davantage dans des projets individuels. Ce sera surtout le cas lorsqu'une nouvelle équipe de chercheurs sera en formation, comme les équipes travaillant dans le domaine de la régionalisation ou dans le domaine de la justice, des services de police et de la sécurité.

ANNEXE G

CONFÉRENCES ET SYMPOSIUMS

ANNUELS DE RECHERCHE EN POLITIQUES

Bien que la mobilisation et le transfert des connaissances puissent être effectués en ligne ou sur papier, rien ne vaut les interactions directes. Au cours des types d'événements décrits ci-dessous, les participants sont plongés dans un environnement riche en connaissances, un environnement essentiel pour développer et élargir les points de vue, et pour approfondir la compréhension des différences régionales.

(i) Conférences nationales

Les Conférences nationales Metropolis sont les principales occasions de rencontre offertes aux intervenants nationaux et elles constituent le plus grand rassemblement annuel de spécialistes du domaine de l'immigration et de la diversité à se tenir au Canada. Elles représentent une excellente occasion d'alimenter la réflexion sur les grandes questions liées aux politiques. On encourage tous les participants au projet Metropolis à assister aussi souvent que possible aux Conférences nationales. Chaque année, elles se déroulent dans une différente région du pays, ce qui en facilite l'accès pour les participants qui disposent de moins de ressources à consacrer aux déplacements. Cette rotation permet également aux participants de mieux comprendre les différences régionales d'un endroit à l'autre du pays.

Chaque centre sera l'hôte d'une Conférence nationale au cours la présente période de financement. La première à se tenir sera celle d'avril 2008, organisée par le Centre Metropolis de l'Atlantique. L'ordre et le calendrier des différentes conférences seront approuvés par le Comité mixte (Annexe A). Les fonds nécessaires à la tenue de la Conférence seront recueillis par le centre qui en sera l'hôte, en partenariat avec le Secrétariat de Metropolis (Annexe E).

À compter de la Dixième Conférence nationale, les conférences continueront d'évoluer de sorte à aborder plus spécifiquement des thèmes d'intérêt national. Par exemple, les thèmes des assemblées plénières seront convenus par le Comité national Metropolis (Annexe A), et les résultats des recherches découlant des concours nationaux annuels (Annexe A) seront mis au premier plan.

Les ateliers de ces conférences conserveront le format de foire générale des connaissances (c'est-à-dire que le contenu relève d'un concours général). Toutefois, les priorités de recherche relatives aux politiques fédérales (Annexe J) et les projets intercentres recevront plus d'attention et ce, par le biais des initiatives de mobilisation et de transfert des connaissances financées par le Comité national Metropolis. Au moment de la sélection des propositions d'ateliers, on

privilégiera les ateliers qui sont financés dans le cadre de ces initiatives.

Tous les ateliers nécessiteront encore la participation active des décideurs, des chercheurs et des représentants des ONG. Au cours de la présente période de financement, afin de faciliter la mise sur pied d'équipes de recherche intercentres, on privilégiera les ateliers qui comptent des membres provenant de plus d'un centre.

Ces conférences sont aussi l'occasion d'organiser d'autres réunions à moindre coût, comme des rencontres entre intervenants fédéraux (Annexe F), ou des séminaires thématiques. Aussi, tous les participants au projet Metropolis sont encouragés à organiser leurs réunions parallèlement à la tenue d'une Conférence nationale Metropolis, dans la mesure du possible.

(ii) Symposiums annuels de recherche en politiques

La majorité des recherches financées par les centres le sont grâce aux concours de subventions (Annexe K) lancés annuellement par chacun des centres. Le symposium annuel de recherche en politiques est l'occasion de découvrir les résultats des projets financés au cours des années précédentes, et d'avoir une influence sur les questions prioritaires à venir. Il s'agit d'un important forum où les réseaux locaux associés à chaque centre ont l'occasion de créer des liens avec les décideurs fédéraux et où les domaines d'intérêt commun peuvent être identifiés et explorés de sorte à guider le travail effectué par les différents centres.

Chaque centre organisera un symposium annuel de recherche en politiques qui donnera aux partenaires financiers fédéraux l'occasion d'examiner de près les résultats des recherches effectuées au cours de l'année précédente, d'explorer les préoccupations stratégiques actuelles et futures, et d'en discuter avec les divers intervenants. Les groupes de discussion thématiques des symposiums seront conçus en collaboration avec le Secrétariat de Metropolis (Annexe E). Les centres s'efforceront de réunir le plus grand nombre possible de chercheurs afin qu'ils puissent passer en revue la recherche effectuée et en discuter. De plus, les centres devront prévoir une période de temps qui sera

consacrée à l'examen et à la planification de la recherche liée aux priorités de recherche relatives aux politiques fédérales (voir l'Annexe J).

Tous les ans, après la tenue de son symposium de recherche en politiques, chaque centre lancera un concours de subventions. Les directeurs de centre qui siègent au Comité national Metropolis déposeront les documents relatifs à leur concours à la première réunion du CNM suivant son lancement. Les résultats des concours de subventions seront présentés au CNM à la première occasion.

Afin de veiller à ce que les partenaires fédéraux aient l'occasion de planifier en vue du symposium annuel de recherche en politiques, d'y participer et d'y contribuer, le CIM (Annexe A) devrait être informé suffisamment tôt de sa tenue. Les centres devront coordonner le calendrier de leurs réunions de planification entre eux et en collaboration avec le Secrétariat de Metropolis afin de s'assurer qu'aucune réunion n'ait lieu simultanément.

(iii) Conférences internationales

Les Conférences internationales Metropolis constituent un forum privilégié pour effectuer des comparaisons internationales et se renseigner sur les politiques et pratiques mises en œuvre dans d'autres pays, afin d'étayer la recherche canadienne en politiques. Au cours de la dernière décennie, les Conférences internationales Metropolis sont devenues les plus grands rassemblements mondiaux de spécialistes du domaine de l'immigration et de la diversité.

Afin d'en tirer profit et de s'assurer que les recherches effectuées dans les centres soient intégrées aux réseaux de connaissances mondiaux, chacun des centres d'excellence devrait être représenté par un directeur de centre (Annexe B) à toutes les éditions de la Conférence internationale.

Aussi, les chercheurs affiliés aux centres sont encouragés à proposer des ateliers ou à participer, dans la mesure du possible, aux Conférences internationales, de sorte à pouvoir appuyer les comparaisons à l'échelle internationale dans leurs propres recherches.

À une reprise au cours de la période de financement, sous réserve de l'approbation du Comité de direction international (Annexe A), la

Conférence internationale aura lieu au Canada. On encourage fortement les centres, les partenaires fédéraux et les autres intervenants de Metropolis à tirer profit de la proximité géographique de cette Conférence et à y participer activement. À cet effet, les centres devraient prendre les mesures nécessaires pour faciliter la participation de leurs chercheurs à cette Conférence internationale Metropolis en territoire canadien.

Les Conférences internationales Metropolis représentent également une occasion d'organiser d'autres réunions à moindre coût, comme des réunions bilatérales ou multilatérales destinées à

explorer certaines questions prioritaires et les stratégies adoptées dans d'autres pays. Aussi, tous les participants au projet Metropolis sont encouragés à organiser leurs réunions parallèlement à la tenue d'une Conférence internationale Metropolis, dans la mesure du possible.

Le Secrétariat de Metropolis collaborera avec les hôtes des Conférences internationales Metropolis afin que les grandes questions stratégiques d'intérêt canadien soient traitées et que les recherches canadiennes soient mises en évidence, lorsque les circonstances le permettent.

ANNEXE H

COMMUNICATIONS ET MOBILISATION ET TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Bien que les recherches de Metropolis touchent déjà un vaste public à l'échelle nationale et internationale, l'expérience démontre que les communications ciblées ainsi que la mobilisation et le transfert des connaissances jouent un rôle déterminant lorsqu'il s'agit de toucher utilement les publics clés. Afin d'être réellement efficaces, la mobilisation et le transfert des connaissances doivent faire appel au destinataire (principalement les décideurs fédéraux, dans le cas présent) et aux diffuseurs (principalement les centres d'excellence, dans le cas présent). L'Annexe F présente quelques-unes des activités que les partenaires financiers fédéraux acceptent d'entreprendre, tandis que la présente annexe décrit les activités que les centres devraient en principe entreprendre afin de promouvoir la mobilisation et le transfert des connaissances.

En plus des activités financées par le Comité national Metropolis (Annexe A) ou le Secrétariat de Metropolis (Annexe E), il est attendu que les centres explorent un vaste éventail de méthodes novatrices de mobilisation et de transfert des connaissances. Les centres devront également déployer tous les efforts nécessaires pour présenter les résultats de leurs recherches dans des formats accessibles aux décideurs de tous les ordres de gouvernement, aux praticiens, et au milieu de la recherche.

Les différentes sections de la présente annexe proposent des exemples d'outils de mobilisation et de transfert des connaissances qui visent à rendre les résultats de la recherche plus accessibles aux intervenants de Metropolis. Il est à noter que la liste d'outils proposés ne se veut pas exhaustive.

(i) Production de rapports finaux et de documents de travail

Les chercheurs doivent produire un rapport final ou un document de travail pour chaque projet de recherche recevant un soutien financier de Metropolis. Les articles soumis aux revues spécialisées (dans le cas de projets de recherche conjoints), les rapports produits par les partenaires et les copies de ces rapports sont tous acceptables. Il incombe au chercheur ou au centre de transmettre une copie du rapport final au Secrétariat de Metropolis, dans les trois mois suivant sa production.

En plus du rapport complet, les chercheurs doivent fournir une synthèse d'au plus trois pages détaillant les principaux résultats de la recherche et les répercussions sur les politiques publiques. Le rapport et les résumés doivent non seulement décrire les résultats de la recherche, les interprétations de ces résultats et la méthodologie employée, mais doivent également

décrire, et de façon détaillée, les enjeux stratégiques dont traite la recherche ainsi que les implications du rapport sur le plan des politiques et des pratiques. Ces conditions seront clairement stipulées dans les documents relatifs aux concours de subventions de chacun des centres (Annexe K).

Les résumés seront présentés au CIM (Annexe A) afin que celui-ci donne son avis sur la section portant sur les implications sur le plan des politiques et des pratiques. L'apport du CIM est à titre consultatif uniquement. Le Secrétariat de Metropolis se chargera de faire traduire, en français ou en anglais, de tous les résumés qui seront d'intérêt pour le CIM et de les afficher sur le site Web national de Metropolis. Cette exigence pour les chercheurs de soumettre leurs résumés à l'avis du CIM ne constitue pas une précondition à leur droit de publier les résultats d'un projet de recherche.

Les chercheurs doivent également collaborer avec les coordonnateurs de priorité (Annexe C) afin de diffuser les résultats de leurs recherches par l'entremise des mécanismes de mobilisation et de transfert des connaissances (p. ex., séances d'information sur les politiques, conversations Metropolis, réunions casse-croûte à Ottawa, participation aux réunions du CIM, synthèses ciblées de recherche).

(ii) Réunions casse-croûte

Les réunions casse-croûte organisées dans les centres se sont révélées une façon très efficace de transférer les résultats de recherche aux collectivités, aux autres intervenants locaux et aux bureaux régionaux des partenaires financiers fédéraux. Les chercheurs dont le projet est financé par Metropolis sont tenus de présenter leurs résultats dans le cadre d'au moins un des types d'événements suivants : les réunions casse-croûte organisées par les centres, les symposiums annuels de recherche en politiques (Annexe G) ou les événements organisés conjointement avec les partenaires fédéraux régionaux. Ces conditions seront clairement stipulées dans les documents relatifs aux concours de subventions de chacun des centres (Annexe K).

(iii) Site Web de Metropolis

Tous les centres d'excellence seront tenus de posséder et de mettre régulièrement à jour un site Web de Metropolis qui servira à mobiliser et à transmettre les connaissances. Les objectifs des

sites Web des centres seront de mieux faire connaître le centre et ses activités, ainsi que d'informer les gens des activités générales du projet Metropolis. Pour atteindre ces objectifs, les centres doivent veiller à fournir un accès rapide, efficace et facile à leurs produits fondés sur les connaissances, y compris aux documents de travail, aux communications présentées lors de conférences et séminaires, aux résumés de recherche, aux intérêts de recherche et coordonnées des chercheurs membres, aux commentaires et éditoriaux, ainsi qu'aux autres produits uniques à chaque centre. Les centres doivent également présenter sur leur site Web des renseignements sur la structure de gouvernance, les mandats des comités clés, et les coordonnées du personnel de gestion. Enfin, ils devront fournir de l'information sur les événements à venir, à l'échelle régionale ainsi qu'aux échelles nationale et internationale. Metropolis étant un réseau, tous les sites Web des centres devraient comporter, sur leur page principale, des hyperliens vers le site Web de Metropolis (www.canada.metropolis.net) qui seront bien mis en évidence.

L'aspect visuel et la structure des sites Web des centres seront conformes à celles du site national en ce qui a trait aux éléments requis pour assurer une certaine harmonie entre les différents sites et l'uniformité du réseau Metropolis. L'adresse du site doit contenir le segment « metropolis.net ».

Les centres sont responsables de recruter le personnel et de superviser les éléments techniques et la programmation de leurs sites Web. Les sites seront gérés de façon à garantir que les renseignements qui s'y trouvent soient à jour et complets, et qu'ils représentent avec justesse le centre, ses activités et son rôle au sein du projet Metropolis. Tous les centres participeront au maintien de la liaison technique et à l'élaboration d'une stratégie collective en affectant, au besoin, un employé ou un représentant bénévole à ces tâches, essentielles au bon fonctionnement des sites Web de Metropolis.

Les renseignements contenus sur les sites Web seront classés et indexés en fonction des normes nationales élaborées en vue de faciliter les mécanismes communs de recherche et de récupération efficaces des données, de sorte à tirer le plus possible avantage des programmes élaborés au cours des dernières phases de Metropolis.

Tous les rapports finaux et les résumés doivent être affichés sur le site Web du Centre dans les trois mois suivant leur réalisation.

Les décisions relatives au choix des documents ou autres matériels qui seront affichés sur les sites Web sont de la responsabilité exclusive des directeurs de centre (Annexe B), qui tiendront compte de leur pertinence, de leur qualité sur le plan scientifique et des considérations éthiques. Il en va de même pour les liens qu'ils mettront sur leurs sites Web, autres que les liens renvoyant aux autres centres ou sites Web de Metropolis. À l'exception des exigences quant à la présentation et au contenu précisées ci-dessus (tant pour la forme que le fond), les centres sont libres d'innover et de modifier leurs sites.

Les centres sont responsables de la conversion et du téléchargement en amont des rapports ainsi que des frais qui y sont rattachés.

(iv) Nos diverses cités

Chaque année, le centre qui accueillera la Conférence nationale devra également coproduire, avec le Secrétariat de Metropolis (Annexe E), un numéro spécial de la revue *Nos diverses cités*. Celle-ci comportera de courts articles rédigés par les chercheurs du centre et d'autres intervenants du milieu, qui porteront principalement sur la région géographique desservie par le centre. L'intégralité du financement de ce projet s'inscrira dans les dépenses de la Conférence. Par conséquent, les recettes des levées de fonds

entreprises par le Centre et le Secrétariat en vue de la Conférence serviront également à financer la publication de *Nos diverses cités*.

(v) Mention de l'appui

Tous les centres d'excellence Metropolis devront se présenter de façon claire comme étant membres du projet Metropolis et mettre cette affiliation bien en évidence. Cette obligation comprend l'utilisation des mots « Metropolis » dans les noms officiels des centres (p. ex., RIIM : le Centre Metropolis de Vancouver, Colombie-Britannique; PCERII : le Centre Metropolis des Prairies; CERIS : le Centre Metropolis de Toronto, Ontario; IM : le Centre Metropolis de Montréal, Québec; CMA : le Centre Metropolis de l'Atlantique).

Tous les rapports, publications, produits et événements qui bénéficient du soutien d'un centre Metropolis doivent mentionner l'appui du projet Metropolis. Cette exigence n'exclut pas la mention d'autres appuis.

(vi) Promotion

Toutes les parties du PE s'engagent à promouvoir le projet Metropolis en utilisant le titre, le logo et le réseau de sites Web de Metropolis. Cette exigence s'applique dans la mesure du possible aux communications où interviennent les médias d'information.

ANNEXE I

AUTRES PARTICIPANTS

Le projet Metropolis est un projet de recherche en politiques conçu pour fournir aux partenaires financiers fédéraux des travaux de recherche de la plus haute qualité et, par conséquent, il accorde une attention particulière aux liens entre les chercheurs des centres et les décideurs fédéraux. Mais le projet Metropolis accorde également une grande importance à la participation d'autres intervenants clés, y compris d'étudiants diplômés et de partenaires communautaires. (Veuillez prendre note que les liens avec les administrations provinciales et municipales, bien qu'ils soient encouragés, ne relèvent pas de la portée du présent PE et de ses annexes, et sont entretenus directement par les centres.) Ces autres participants jouent un rôle déterminant dans l'élaboration de recherches pertinentes sur le plan des politiques.

(i) Participation des étudiants diplômés

La participation d'étudiants diplômés est essentielle si l'on veut que Metropolis réussisse à créer une capacité de recherche axée sur l'avenir.

(A) Mémoires et thèses des étudiants

Des copies de tous les mémoires et thèses rédigés par les étudiants ayant participé à des projets de recherche financés par les centres Metropolis devraient être acheminées au Secrétariat de Metropolis, afin d'être compilés et diffusés auprès d'un plus vaste public. Leur distribution

sera assujettie aux embargos liés aux droits d'auteur et aux règlements concernant les mémoires et thèses universitaires. Dans la mesure du possible, les centres fourniront sur leur site Web les liens renvoyant aux mémoires et thèses pouvant être consultés sur le site Web de la Bibliothèque nationale.

(B) Participation des étudiants

Toutes les parties consentiront des efforts pour garantir une importante participation des étudiants aux activités du centre, aux conférences, ateliers et séminaires de Metropolis et, si possible, aux publications. Ces efforts comprennent, dans la mesure du possible, la réduction de leurs frais d'inscription.

(C) Formation

En plus de la formation offerte dans le cadre de la participation aux projets de recherche, une composante de formation à l'intention des étudiants diplômés sera organisée parallèlement à la Conférence nationale Metropolis annuelle (Annexe G). Son organisation incombera au centre qui accueillera la Conférence annuelle.

(D) Les étudiants : la main-d'œuvre de l'avenir

Dans toute la mesure du possible, tous les partenaires de Metropolis étudieront la possibilité d'embaucher des étudiants dans le cadre de projets à court terme ou autres occasions d'emploi.

(ii) Partenaires communautaires

Une importante participation des partenaires communautaires est essentielle si l'on veut que le projet Metropolis réussisse à axer ses recherches sur les questions prioritaires en matière de politiques et de programmes, et à contribuer à l'amélioration de ceux-ci. Ces partenaires communautaires sont des praticiens qui travaillent dans les secteurs non gouvernemental, bénévole ou privé.

La structure de gestion de chaque centre (Annexe A) devrait compter des partenaires communautaires. De plus, des partenaires communautaires participeront au symposium annuel de recherche en politiques (Annexe G).

Toutes les parties consentiront des efforts pour garantir une importante participation des partenaires communautaires aux conférences, séminaires et ateliers de Metropolis. Notamment, les partenaires communautaires devront obligatoirement être invités à participer aux ateliers des conférences nationales et internationales (Annexe G) et ils devront bénéficier, si possible, d'une réduction des frais d'inscription.

Leur participation peut également comprendre des contributions à l'élaboration du programme de recherche, à la diffusion des résultats de recherche et, s'il y a lieu, à l'exécution des projets de recherche.

(iii) Chercheurs externes

Les centres sont composés de réseaux de chercheurs travaillant dans le domaine de l'immigration, de l'intégration et de la diversité. Afin de bénéficier du financement d'un centre, les chercheurs doivent y être affiliés. Tous les centres auront une politique d'affiliation ouverte et continue qui sera clairement décrite sur leur site Web (Annexe H). Cette politique permettra aux nouveaux chercheurs de se joindre aux centres, sous réserve de l'approbation du comité de gestion ou du conseil d'administration du centre en question (Annexe A). Par ailleurs, les centres mettront tout en œuvre pour recruter de nouveaux chercheurs, y compris les meilleurs chercheurs qui ne sont pas affiliés à un centre Metropolis. Les questions relatives à l'affiliation seront traitées par le Comité mixte (Annexe A).

ANNEXE J

PRIORITÉS DE RECHERCHE RELATIVES AUX POLITIQUES FÉDÉRALES

Préambule

L'Annexe J porte sur les six priorités de recherche relatives aux politiques fédérales en vue de l'élaboration de politiques (ou priorités de recherche), ainsi que sur leurs orientations. Au cours de la présente période de financement, soit du 1^{er} juillet 2007 au 31 mars 2012, ces priorités de recherche définiront les grandes lignes des volets de recherche intercentres (Annexe D). Les autres recherches porteront sur les volets facultatifs, décrits à l'Annexe D.

Les six priorités de recherche seront réexaminées à mi-parcours de la Phase III et, selon les résultats de cet examen, des modifications pourraient y être apportées. Les résultats de l'évaluation conjointe de la Phase II (prévue pour 2007), de l'examen de mi-parcours de la Phase III (2009) et des autres évaluations connexes pourront tous être utilisés pour apporter des modifications pertinentes aux priorités de recherche, d'ici le 31 mars 2009. Le Comité national Metropolis (Annexe A) formulera à l'intention de CIC ses recommandations quant aux éventuelles modifications à apporter à l'Annexe J. CIC prendra ensuite les dispositions nécessaires, conjointement au CRSH, pour apporter les modifications au PE, au nom du consortium fédéral.

Les priorités de recherche et leurs orientations, définies ci-dessous, ne visent pas à mettre de côté les recherches déjà menées par les centres ou leurs préoccupations en matière de politiques aux échelles locale et régionale. Celles-ci demeurent pour le centre des champs d'études pertinents, et il est attendu que les recherches se poursuivent, que ce soit par suite des interactions et de la création de liens avec les intervenants (fédéraux ou autres), ou sous la forme de contrats de recherche lorsque des conseils spécifiques ou urgents sont requis.

Les six priorités de recherche visent à axer les recherches des centres sur des domaines présentant un intérêt particulier pour les décideurs fédéraux. Chaque description de priorité comprend une série de questions de recherche relatives aux politiques qui représentent de légitimes orientations de recherche.

Un certain nombre de principes généraux s'appliquent à toutes les recherches menées dans les centres. Ces principes sont les suivants :

- Toute recherche est fondée sur la rigueur scientifique, qui ne souffre aucun compromis;
- Il faut à la fois de la recherche sur des interventions déterminantes en matière de politiques et de programmes ainsi que de la

recherche visant simplement à acquérir une meilleure connaissance d'enjeux majeurs;

- Les migrants aussi bien que les sociétés dans lesquelles ils s'intègrent sont des sujets légitimes de recherche;
- La recherche devrait analyser les différences de comportement selon les sexes, les différentes répercussions des phénomènes sociaux, économiques et autres, et les répercussions des politiques, programmes et lois sur les femmes et sur les hommes;
- Les meilleures pratiques à l'échelle nationale et internationale devraient être déterminées, dans toute la mesure du possible;
- Les recherches devraient être menées selon une perspective pluridisciplinaire, dans toute la mesure du possible;
- Une analyse des répercussions des différentes catégories d'immigrants ou du statut de réfugié devrait faire partie de l'analyse, dans toute la mesure du possible;
- Afin que la recherche soit utile aux responsables de l'élaboration des politiques et des programmes publics, il importe de réaliser un juste équilibre entre les études globales, qualitatives et à petite échelle, d'une part, et les études quantitatives et à grande échelle, d'autre part;
- Le renforcement de capacité du destinataire (Annexe L) au sein du consortium fédéral, surtout lorsqu'il s'agit d'études quantitatives, est essentielle pour mettre en relief toute la valeur du projet Metropolis.

Les principales sources de données de Statistique Canada pour chacune des priorités de recherche seront énumérées dans le guide des données mentionné à l'Annexe K. Il est attendu que les chercheurs utilisent ces données là où elles peuvent servir.

Priorités de recherche relatives aux politiques fédérales (en ordre alphabétique)

1) Citoyenneté et intégration sociale, culturelle et civique

Le programme d'immigration du gouvernement canadien, à l'image de sa politique multiculturelle en matière d'inclusion, est conçu pour être bénéfique à la société canadienne et pour offrir une meilleure qualité de vie aux immigrants, aux

réfugiés et à leur famille immédiate. L'économie canadienne n'est pas la seule à ressentir les effets de l'immigration. Aussi, cette priorité de recherche sera l'occasion de se pencher sur les répercussions sociales et culturelles qu'exercent l'immigration et la diversité sur le Canada, ainsi que sur la mesure dans laquelle l'immigration et la diversité posent des risques au bien-être de la société, à la pleine participation des nouveaux arrivants en tant que citoyens, et à la cohésion sociale dans les différentes régions du Canada et dans l'ensemble du pays.

Les questions de recherche relatives aux politiques peuvent comprendre les suivantes :

- Quelles sont les principales composantes sociales, culturelles et civiques d'une approche d'intégration et d'inclusion multiculturelle fondée sur la mutualité? Que peut-on considérer comme des résultants positifs chez chaque partie et quels indicateurs et points repères peut-on utiliser pour mesurer ces résultats? Les résultats sont-ils constants dans toutes les couches de la société, ou varient-ils d'un groupe à l'autre?
- De quelle façon les différents facteurs agissent-ils sur l'apprentissage de la langue par les immigrants? Parmi les facteurs pouvant entrer en jeu, on retrouve notamment la langue maternelle, le sexe, l'âge au moment de l'immigration, le niveau de scolarité, la profession, la durée de résidence au Canada, la catégorie d'immigrants ou le statut de réfugié, l'accès aux cours de langue et le type de cours de langue. L'acquisition d'une nouvelle langue présente-elle des avantages sociaux ou économiques? Que peut-on faire pour encourager l'apprentissage de la langue?
- De quelle manière la présence ou l'absence de capital social contribuent-elles à l'intégration ou l'inclusion des nouveaux arrivants et des minorités? Y a-t-il des carrefours déterminants dans le cours de la vie des nouveaux arrivants et des minorités où ils risquent le plus l'exclusion? De quelle façon les cours d'instruction civique pour adultes aient-ils les nouveaux arrivants à s'intégrer?
- Quel est le lien entre le sentiment d'attachement et d'appartenance et le modèle canadien de citoyenneté englobante et commune? Quels indicateurs peut-on utiliser pour mieux comprendre le sentiment d'attachement, d'appartenance et de

citoyenneté? Quels facteurs peuvent-ils contribuer à augmenter le sentiment d'attachement, d'appartenance et de citoyenneté? La participation civique ou politique joue-t-elle un rôle? Quel rôle devraient jouer les « valeurs » canadiennes et quelles sont les répercussions du pluralisme religieux sur le discours lié aux « valeurs »? En quoi les activités d'exécution de la loi en matière d'immigration influent-elles sur le sentiment d'attachement et d'appartenance? Quels sont les facteurs qui amènent les jeunes immigrants adopter des attitudes positives ou négatives à l'égard de la société d'accueil?

- Quel est le lien entre la naturalisation, la citoyenneté double ou multiple et le sentiment d'attachement et d'appartenance au Canada? Dans quelle mesure le multiculturalisme officiel influence-t-il le sentiment d'attachement et d'appartenance des nouveaux arrivants et des minorités? Quel rôle le gouvernement du Canada peut-il jouer afin de favoriser un modèle englobant de citoyenneté?
 - Quels sont les moyens les plus efficaces de procurer des services aux nouveaux arrivants et aux minorités : gouvernement, organismes prestataires de services aux immigrants, organisations ethnoculturelles, organismes « universels » ou organismes religieux? Comment peut-on mesurer cette efficacité? Quelle est l'efficacité des services et programmes des agences d'établissement (clubs de devoirs, programmes de formation, services de thérapie pour les personnes ayant subi un trauma, programme de compétences parentales, etc.)? Les agences d'établissement devraient-ils assurer des services qui sont déjà offerts ailleurs (cours de français langue seconde, d'anglais langue seconde)? Les agences ethnoculturelles sont-elles préférables aux agences multiculturelles ou vice-versa? Qui, parmi les groupes d'immigrants, s'adresse aux agences d'établissement? Qui n'est pas desservi?
 - Quels sont les principaux enjeux liés à la santé auxquels sont confrontés les immigrants au Canada, à court, moyen et long terme? En matière de santé, quels sont résultats différentiels liés au statut d'immigrant, à l'âge, au sexe, au niveau de scolarité, à la compétence langagière, à la durée de résidence au Canada, à l'accès de soutien de la part de personnes du même groupe ethnique ou de la communauté?
- Compte tenu de l'hétérogénéité de la population immigrante, quelles sont les principales difficultés qui coïncident avec la migration au Canada et qui sont les plus propices à avoir des incidences négatives sur la santé? Quels sont facteurs de protection et leurs effets?
- Quelles sont les données qui existent à propos des principaux déterminants de la santé des immigrants, et dans quelle mesure aident-elles à comprendre la convergence dans l'état de santé entre les personnes nées au Canada et celles nées à l'étranger? De quelle façon l'état de santé des immigrants de 1^{re} et de 2^e génération change-t-il avec le temps, si l'on tient compte de facteurs comme la langue, le sexe, l'âge, l'état de santé au moment de l'immigration, le niveau de scolarité, la profession, la durée de résidence au Canada, l'environnement familial, la catégorie d'immigrants, et le sentiment d'attachement et d'appartenance au Canada? Quelles sont les répercussions des périodes obligatoires d'attentes auxquelles sont soumis les immigrants avant d'être admissible aux soins de santé, et quelles incidences ces délais ont-ils sur les décisions relatives aux soins préventifs?
 - Quelles sont les implications actuelles et possibles de l'augmentation planifiée et attendue du nombre d'immigrants au Canada sur le système de soins de santé? Quelles sont les interventions sur le plan des politiques et des programmes qui pourraient le mieux résoudre ou atténuer les éventuels problèmes, ou réduire leurs répercussions sur la santé? De quelle manière ces interventions peuvent-elles tenir compte des influences temporelles sur les risques et la résistance? De quelle manière les politiques, programmes ou interventions communautaires peuvent-ils renforcer les ressources personnelles et sociales des immigrants, surtout ceux qui n'ont pas d'attaches avec une communauté de leur groupe ethnoculturel (p. ex., les immigrants qui ne vivent pas dans un grand centre urbain)?
 - De quelle façon l'assimilation linguistique et culturelle influence-t-elle l'accès aux services de santé au Canada, et l'utilisation de ces services, surtout en ce qui a trait aux services et aux activités liés aux programmes de soins préventifs et de promotion de la santé? De quelle façon les programmes de prévention et de promotion sont-ils planifiés et offerts aux

nouveaux arrivants, et combien de temps prennent les immigrants (surtout les plus âgés) à s'engager dans une activité de prévention ou de promotion de la santé? En ce qui a trait à la langue et à l'intégration, dans quelle mesure les services de santé au travail sont-ils sensibilisés aux besoins des immigrants, et quelles sont les implications sur le service alimentaire et autres secteurs clés? Quels sont les effets à long terme de l'acculturation sur les immigrants et les réfugiés et sur le niveau du soutien auquel ils sont accés?

- De quelle façon le Canada se compare-t-il aux autres pays sur le plan de l'état de santé des immigrants, tout particulièrement des pays semblables à lui? Quelles sont les principales différences? Ces différences sont-elles dues aux facteurs sociétaux, aux approches politiques ou à d'autres pratiques? Quelles leçons le Canada peut-il tirer des résultats positifs des autres pays ou régions? Quelles pratiques le Canada peut-il adapter à son contexte?
- De quelle façon les immigrants et les minorités participent-ils à la vie culturelle du Canada? Comment ces groupes sont-ils représentés dans nos produits culturels? Quels produits culturels les nouveaux arrivants et les minorités consomment-ils et quelles sont les répercussions sur leur propre identité ou sur l'identité canadienne? Quels outils de politique publique sont utilisés ou pourraient être utilisés pour garantir que les produits et les programmes culturels contribuent à créer une société englobante et homogène?

2) Collectivités d'accueil et leur rôle dans l'attrait, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants et des minorités

La capacité d'un pays à recevoir et à intégrer les immigrants, les réfugiés et les minorités repose sur de nombreux facteurs d'ordre social, dont plusieurs peuvent être grandement influencés par les politiques gouvernementales. Cette priorité de recherche permettra de déterminer quels instruments de politique publique sont les plus propices à contribuer à la capacité du Canada, de ses villes et de ses collectivités à recevoir et à intégrer avec succès les immigrants, les réfugiés et les minorités. Elle présentera également l'occasion d'identifier, selon des méthodes empiriques, des pratiques exemplaires qui pourront être adaptées de sorte à être mises en œuvre dans d'autres contextes.

Les questions de recherche relatives aux politiques peuvent comprendre les suivantes :

- Quels sont les facteurs qui déterminent la « capacité d'absorption » d'une collectivité d'accueil? Dans quelle mesure cette capacité peut-elle être influencée par les interventions en matière de politiques? De quelle manière les possibilités d'emploi, l'accès aux logements convenables, les services scolaires et sociaux agissent-ils sur la capacité d'une collectivité d'attirer, d'intégrer et de retenir les nouveaux arrivants et les minorités? Comment une politique peut-elle répondre aux divers besoins des nouveaux arrivants, y compris ceux des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées et des réfugiés? Pouvons-nous utiliser ces renseignements pour établir un niveau « idéal » d'immigration? Comment peut-on définir le progrès en matière d'intégration ou d'inclusion? Quels sont les meilleurs indicateurs de mesure de ce progrès dans les domaines politique, social, économique, culturel et politique?
- Quelles sont les exigences fondamentales et les conditions essentielles que doivent réunir les collectivités, les régions et tout particulièrement les destinations non traditionnelles d'immigration (les villes de deuxième et de troisième rang, les régions rurales et éloignées) afin d'attirer les immigrants? Quels sont les avantages, pour les destinations non traditionnelles, d'attirer des immigrants? Comment les gouvernements peuvent-ils miser sur ces avantages pour élaborer des stratégies régionales visant à attirer des immigrants? Sur la scène internationale, qu'elles ont été les stratégies des autres gouvernements? Quels sont les obstacles ou difficultés auxquels ces régions doivent faire face pour attirer des immigrants? Quelles seront les conséquences pour les destinations non traditionnelles d'immigration si elles ne réussissent pas à attirer des immigrants? Les mêmes facteurs d'attraction et d'incitation entrent-ils en jeu dans la circulation des cerveaux et la migration de retour?
- En matière de politiques nationales, que peut-on faire pour attirer davantage d'immigrants dans les régions? Au point de vue de la cohésion nationale et d'éventuels clivages (entre régions ou entre milieux ruraux et

centres urbaines), quelles seraient les conséquences de poursuivre ou d'amplifier les tendances géographiques actuelles de l'immigration? Quels instruments ou stratégies de politique publique pourraient être utilisés pour aider le gouvernement du Canada à atteindre ses objectifs relativement à la dualité linguistique du Canada et au développement régional? Quels outils pourraient être utilisés pour augmenter la capacité des collectivités en situation linguistique minoritaire et des régions rurales à recruter, accueillir et intégrer les immigrants et les minorités? Quels sont les facteurs qui ont réussi à attirer des immigrants entrepreneurs? Quels indicateurs pourraient être utilisés pour mesurer la réussite de ces initiatives?

- Les interactions entre les nouveaux arrivants et les minorités, d'une part, et les Canadiens de la majorité, d'autre part, favorisent-elles l'acceptation et l'inclusion? Quel rôle le milieu scolaire joue-t-il auprès des nouveaux arrivants et des minorités, ainsi qu'auprès de la majorité, afin de rendre l'adaptation mutuelle à la fois désirable et possible? L'adaptation mutuelle est-elle réalisée plus efficacement dans des contextes de diversité culturelle, que ce soient dans les voisinages, le milieu de travail, les écoles, les espaces publics, les activités spécifiques appuyées par le gouvernement (p. ex., le Programme d'accueil et le Programme de parrainage privé de réfugiés)?
- Le fait de créer et de favoriser des villes et des collectivités saines (offrant, par exemple, des parcs urbains, des sentiers pédestres et cyclables, des programmes et services adaptés aux différentes cultures, etc.) peut-il contribuer à attirer et à retenir les immigrants dans les destinations traditionnelles et non traditionnelles d'immigration? Le cas échéant, quelles politiques publiques appuieraient le développement de conditions et de services favorisant un milieu sain?
- Quel est le rôle des écoles dans la création d'un sentiment de communauté? Dans quelle mesure le milieu scolaire des enfants influe-t-il sur la décision des familles immigrantes de demeurer dans une communauté ou de déménager? Que peuvent entreprendre les écoles pour améliorer l'expérience des enfants réfugiés ou immigrants?

- Comment les activités d'exécution de la loi en matière d'immigration influent-elles sur les parcours d'établissement et d'intégration des nouveaux migrants ou la capacité des collectivités d'accueil d'attirer, d'intégrer et de retenir les nouveaux arrivants?
- Comment le racisme et la discrimination se manifestent-ils dans les collectivités d'un endroit à l'autre du pays, particulièrement dans les collectivités à l'extérieur de Montréal, Toronto et Vancouver? Comment peut-on mesurer ce phénomène? Quelles stratégies efficaces ont été élaborées pour lutter contre le racisme et la discrimination? Quel rôle le gouvernement du Canada peut-il jouer dans la lutte contre le racisme et la discrimination?

3) Familles, enfants et jeunes

Dans bien des cas, la décision d'immigrer ne relève pas uniquement de l'individu, mais bien de la famille. L'immigration représente pour l'immigrant et pour la société d'accueil un grand investissement dans l'avenir. Ce sont souvent les résultats des enfants des immigrants et des réfugiés, ou ceux des très jeunes immigrants eux-mêmes, qui constituent le meilleur indicateur du succès des programmes destinés aux nouveaux arrivants. De même, les résultats de tous les membres d'une minorité, qu'il s'agisse d'enfants, de jeunes, de familles ou d'individus, représentent la meilleure mesure de leur intégration globale au sein de la société. Cette priorité de recherche permettra d'examiner les répercussions – sur les familles, les enfants et les jeunes – de la migration vers le Canada, et d'élaborer des propositions visant à favoriser la réussite future des nouveaux arrivants.

Les questions de recherche relatives aux politiques peuvent comprendre les suivantes :

- Quels facteurs influent sur la décision des individus et des familles d'immigrer? Ces facteurs varient-ils en fonction du vécu de chacun? Quel rôle les enfants et les jeunes jouent-ils dans le processus décisionnel? Par quels moyens les migrants réunissent-ils les renseignements sur lesquels ils fonderont leurs décisions quant à la migration? Comment s'y prennent-ils pour se renseigner au sujet, entre autres, de la reconnaissance des titres de compétence étrangers, du regroupement familial, des demandes d'asile et de la naturalisation? Par l'entremise de ses politiques

et programmes (p. ex., Orientation canadienne à l'étranger, Portail sur l'immigration), le gouvernement du Canada est-il en mesure d'influer sur la décision des migrants?

- Quel est le sentiment d'identité, d'attachement et d'appartenance des enfants et des jeunes immigrants et réfugiés, à l'endroit du Canada et à l'endroit de leur propre patrimoine culturel? De quelle façon ces sentiments complexes se traduisent-ils dans leurs identités? De quelle façon ces identités sont-elles négociées dans divers contextes sociaux? Chez les enfants et les jeunes membres d'une minorité, ces identités complexes sont-elles négociées de façon similaire, selon qu'ils soient nés au Canada ou à l'étranger? Dans le cas contraire, comment explique-t-on les différences? Quels indicateurs peut-on utiliser pour évaluer le niveau des sentiments d'identité, d'attachement et d'appartenance, la mesure dans laquelle ces sentiments changent au fil du temps, et les facteurs responsables de ce changement? La façon dont le système éducatif fait face et répond aux diverses pratiques et célébrations religieuses a-t-elle des répercussions sur le sentiment d'appartenance des jeunes? Le cas échéant, quelles sont ces répercussions?
- Quels sont les points de vue des enfants et des jeunes au sujet de leur culture d'origine et de celle de leur collectivité d'accueil, en ce qui a trait à l'identité? De quelle façon les enfants et les jeunes façonnent-ils leur propre identité, le sentiment d'être chez eux, le sentiment d'appartenance et le sentiment d'attachement à leur origine et leur descendance, dans les deux contextes? Comment le lien est-il maintenu avec le lieu d'origine des enfants et des jeunes au cours du processus de migration, de quelle nature est ce lien et agit-il sur les interactions sociales entre les enfants, entre les parents et les enfants, et le milieu social et les enfants? Pour ce qui est du façonnement de l'identité des enfants et des jeunes au cours du parcours de migration, y a-t-il des différences liées au sexe?
- Quel est le rôle des politiques éducatives et des pratiques mises en œuvre dans les écoles pour ce qui est de la formation, chez les enfants et les jeunes immigrants, d'une citoyenneté multiple et transnationale ainsi que d'un sentiment d'appartenance au Canada?
- Quel est le rôle des écoles dans l'acquisition linguistique d'une langue officielle et dans la conservation de la langue ancestrale? Quel est le rôle des programmes de langue ancestrale en milieu scolaire et à l'échelle communautaire (c.-à-d., les programmes de langue à l'intention des enfants et des jeunes offerts par les églises ou la communauté) pour ce qui est du développement d'un sentiment d'appartenance et d'identité multilingue ou multiculturel chez les enfants et les jeunes immigrants? Quelles sont les répercussions sur la dynamique familiale de « l'écart linguistique » qui peut exister entre la langue officielle et la langue ancestrale?
- Les enfants et jeunes immigrants, réfugiés et membres d'une minorité présentent-ils des résultats différents? Quels sont les facteurs qui peuvent expliquer les différences individuelles en ce qui a trait aux aspirations, au taux de décrochage précoce et au niveau de réussite? Y a-t-il des différences entre les résultats des enfants et des jeunes de la première, de la première et demie et de la deuxième génération? Y a-t-il des différences intergroupes chez les enfants immigrants, réfugiés ou membres d'une minorité, et de quelle façon ses différences sont-elles abordées par les écoles? De quelle façon l'interaction entre la culture d'origine des enfants et des jeunes, d'une part, et les stratégies et pratiques d'intégration de la société d'accueil, d'autre part, agit-elle sur leur intégration et leur réussite scolaire? Dans quelle mesure et de quelle façon les enfants sont-ils confrontés à la xénophobie, et quelles sont leurs stratégies d'adaptation face à l'hostilité et à l'intolérance? Comment se créent-ils des niches sociales dans lesquelles ils se sentent chez eux ?
- La participation scolaire et communautaire varie-elle selon que l'on est un enfant ou un jeune né au Canada, immigrant, réfugié ou membre d'une minorité? Y a-t-il des différences sur le plan de la capacité d'apprentissage, les taux de bénévolat ou les taux de participation communautaire? Y a-t-il des différences intergroupes chez les enfants et jeunes immigrants, réfugiés et membre d'une minorité sur le plan de la participation scolaire et communautaire? Le cas échéant, à quoi ces différences sont-elles attribuables? Quel est le rôle de l'éducation civique pour ce qui est favoriser l'engagement communautaire et public des enfants et des jeunes immigrants?

- Quels sont les facteurs déterminants du bien-être psychologique et émotionnel des enfants et des jeunes nouveaux arrivants, immigrants de deuxième génération et membres d'une minorité au Canada? Existe-t-il un stress psychologique et émotionnel coïncidant avec la migration vers le Canada et, le cas échéant, ce stress varie-t-il selon la catégorie d'immigration (p. ex., catégorie du regroupement familial, réfugié), ou la durée de résidence au Canada? Quelle est l'efficacité des interventions en santé publique et des messages de prévention pour ce qui est de joindre les enfants et les jeunes immigrants? L'efficacité des programmes varie-t-elle selon qu'ils soient destinés aux jeunes marginalisés en général ou aux jeunes immigrants? Quelles conditions et expériences vécues avant la migration influent-elles sur l'état de santé après la migration et tout au long du parcours de vie?
 - Quelles sont les différentes répercussions de l'immigration vers le Canada sur la santé mentale et physique des femmes et des hommes et ce, tout au long de leurs vies? À quoi peut-on attribuer ces différences, si elles sont marquées?
 - Quelles sont les incidences des différentes origines et valeurs culturelles et religieuses des immigrants au Canada sur les services et programmes de santé publique comme la vaccination, la planification familiale, etc.
 - Quels services sont offerts aux enfants et aux jeunes immigrants et membres d'une minorité et quelles sont les répercussions de ces services sur ces groupes? En quoi les familles – élargies et nucléaires – facilitent-elles l'intégration? Les immigrants de la catégorie du regroupement familial sont-ils confrontés à des difficultés moindres, plus grands ou différents en matière d'intégration que les immigrants d'autres catégories et les réfugiés? Quelles sont les lacunes en matière de services et comment devrait-on les combler? Les enfants immigrants et membres d'une minorité sont-ils bien intégrés dans les services de garde d'enfants?
 - En quoi certains programmes scolaires ou communautaires favorisent-ils ou rehaussent-ils la créativité chez les enfants et jeunes immigrants et membres d'une minorité? À l'extérieur du milieu scolaire, quels programmes éducatifs, récréatifs, sportifs, créatifs ou artistiques sont-ils offerts aux enfants immigrants, réfugiés ou membres d'une minorité? Ces programmes agissent-ils sur leur intégration au sein de la collectivité ou de la société en général? Quels autres modèles d'apprentissage ou de formation professionnelle (p. ex., formation d'apprenti) leurs sont offerts et de quelle façon ces modèles peuvent-ils être offerts dans les collectivités et les quartiers où ils vivent?
 - De quelle manière la dynamique familiale évolue-t-elle au cours du processus d'intégration à la société d'accueil? Quels sont les principaux conflits intergénérationnels auxquels font face les jeunes immigrants et membres d'une minorité? En quoi leur expérience de l'immigration et de l'intégration diffère-t-elle de celle de leurs parents? De quelle manière les interactions et les tensions entre l'environnement des pairs et l'environnement familial sont-elles ressenties chez les enfants? Quelles politiques ou quels programmes pourraient atténuer le plus efficacement ces répercussions?
 - Les aînés éprouvent-ils davantage de difficultés à s'intégrer que les autres nouveaux arrivants ou membres d'une minorité? Existe-t-il des problèmes de santé mentale liés à l'isolement social des aînés? Le cas échéant, quels sont les facteurs qui peuvent atténuer ce risque? Quel rôle l'acquisition linguistique joue-t-il dans l'intégration des aînés? Quelles occasions de formation continue sont offertes aux immigrants d'âge avancé?
- 4) Intégration à l'économie et au marché du travail
- Depuis au moins le début des années 1990, la situation économique des migrants récents au Canada s'est progressivement détériorée, et nous avons constaté que le désavantage économique des minorités, en comparaison avec l'ensemble de la population, ne fait que perdurer. Cette priorité de recherche permettra de poursuivre l'examen de ces phénomènes, en portant une attention particulière à l'incidence économique de l'immigration ainsi qu'à la manière dont une population plus vaste et plus structurée d'immigrants et de groupes minoritaires a pu modifier les incidences économiques de l'immigration et de la diversité dans leurs lieux de destination (y compris les grands centres

urbains, les villes de deuxième ou troisième rang et les collectivités rurales).

Les questions de recherche relatives aux politiques peuvent comprendre les suivantes :

- En quoi la réussite économique diffère-t-elle selon les facteurs sociodémographiques, les catégories d'immigration ou les conditions micro- ou macro-économiques? Pourquoi les immigrants et les réfugiés vivent-ils de plus en plus dans la pauvreté? Quelles stratégies seraient efficaces pour échapper à la pauvreté, selon un examen des situations vécues par cette population? La répartition géographique joue-t-elle un rôle dans la pauvreté ou la capacité d'en sortir? Le degré de pauvreté diffère-t-il selon que l'on vit dans une grande ville, une ville de deuxième ou troisième rang, ou en milieu rural? À quoi cela tient-il? Quelle est l'incidence de la pauvreté sur la réussite scolaire?
- En matière de santé, quels sont les problèmes et enjeux vécus par les différentes catégories d'immigration selon leur rémunération et leur statut d'emploi? Quelle est la relation exacte entre les revenus, le niveau socioéconomique et la santé, aux différentes étapes de la migration (prémigration, réinstallation, postmigration)? Quelles sont les stratégies globales en matière de santé des immigrants et des réfugiés qui pourraient contribuer à leur sécurité du revenu et à leur intégration réussie au marché du travail.
- Quelles politiques faudrait-il mettre en œuvre pour que la situation économique des réfugiés et des minorités ne soit pas pénalisée par des facteurs comme la non-reconnaissance (à l'échelle nationale et entre les provinces) des titres de compétence, des acquis et de l'expérience de travail étrangers, ainsi que la discrimination? Quelles sont les répercussions de la mobilité descendante de la famille sur l'éducation des enfants et des jeunes?
- La capacité linguistique, la scolarité, l'expérience de travail, l'âge et la capacité d'adaptation constituent-ils les meilleurs indices de réussite économique future, ou le système de sélection des travailleurs qualifiés devrait-il inclure d'autres paramètres? Existe-t-il des paramètres ou des façons de sélectionner les immigrants qui permettraient au système d'immigration de mieux répondre aux besoins du marché du travail?
- Quelles sont les infrastructures présentement en place dans les universités qui offrent du soutien aux étudiants recrutés à l'étranger? Quels éléments des programmes et pratiques actuels aident les étudiants étrangers à faire une transition réussie sur le marché du travail canadien? Quels sont les obstacles à leur réussite? Quels sont les facteurs qui incitent les étudiants étrangers à demeurer au Canada une fois leurs études terminées?
- À quel genre d'obstacles les nouveaux arrivants et les immigrants sont-ils confrontés lorsqu'ils cherchent à s'intégrer au marché du travail canadien? À quel genre d'obstacles les employeurs sont-ils confrontés lorsqu'ils cherchent à embaucher des nouveaux arrivants ou à appuyer leur intégration au marché du travail canadien? Dans quelle mesure l'équité en emploi a-t-elle été efficace pour combattre la discrimination? Quelles autres stratégies se sont avérées efficaces?
- Au Canada, quels programmes ou initiatives aident les immigrants à acquérir une expérience de travail canadienne? Dans quelle mesure ces programmes ou initiatives réussissent-ils à améliorer la situation des immigrants sur le marché du travail? Comment les employeurs peuvent-ils participer plus efficacement? Quels types de programmes de mentorat ou de stage (dans le milieu scolaire ou professionnel) sont les plus efficaces lorsqu'il s'agit d'aider les jeunes immigrants et membres d'une minorité à effectuer une transition réussie sur le marché du travail? De quelle façon les cours d'anglais ou de français langue seconde pourraient-ils mieux les préparer au marché du travail?
- Quels facteurs influent sur les besoins en main-d'œuvre aux échelles nationale, régionale et locale, et de quelle façon les politiques en matière d'immigration peuvent-elles le mieux répondre à ces besoins? De quelles façons les travailleurs temporaires, les candidats des provinces et les autres types de migrants peuvent-ils permettre de faire face à l'évolution des besoins des employeurs et de l'économie? Quelles seraient les répercussions sociales et éducatives d'accorder le statut de résident permanent aux travailleurs temporaires oeuvrant dans les plus petites collectivités?
- Les immigrants remplacent-ils ou complètent-ils le bassin actuel de travailleurs nés au

Canada? Est-ce la même chose dans toutes les collectivités ou la situation varie-t-elle en fonction de la taille de la collectivité? Quelles sont les conséquences, pour ces régions, du fait de dépendre économiquement des travailleurs hautement qualifiés formés à l'étranger?

- Quelles sont les répercussions de l'immigration sur les revenus, la productivité et le niveau d'emploi des personnes nées au Canada, sur le prix des logements au Canada et sur l'économie canadienne en général?
- Dans quelle mesure la frustration ressentie à l'égard du marché du travail canadien incite-t-elle les immigrants à quitter le Canada? Dans quelle mesure les occasions économiques dans leur pays d'origine incite-t-elle les immigrants à effectuer une migration de retour?

5) Justice, services de police et sécurité

Les préoccupations relatives à la cohésion sociale et à la sécurité nationale, et tout particulièrement l'inquiétude qui règne actuellement au sujet du terrorisme, ont propulsé dans l'arène publique les débats sur la façon dont le Canada, son système juridique et son système de sécurité sont en mesure de garantir, à une population de plus en plus diversifiée, une approche juste et équilibrée à l'égard du maintien de l'ordre, de la sécurité publique et de la sécurité nationale, tout en respectant les libertés civiles et le modèle multiculturel canadien d'une société ouverte et plurielle.

En adoptant cette priorité de recherche, le projet Metropolis répond aux attentes du gouvernement à l'égard des centres d'excellence qui, ensemble, devront se donner la capacité de traiter de ces enjeux. Les centres sont notamment appelés à créer et analyser une base de données probantes, à présenter des analyses des tendances et des conditions actuelles, et à produire des résultats qui serviront de fondement à l'amélioration des politiques et des pratiques en matière de la sécurité, de services de police, de gestion des mesures d'urgence, de prévention du crime, de justice, et d'intégration.

Il est à noter que le coordonnateur de cette priorité (Annexe C) sera encouragé à travailler avec les partenaires financiers fédéraux concernés afin d'organiser, au début de la période de financement, un séminaire conçu pour réunir les chercheurs et les décideurs touchés par ce volet de recherche. Ce séminaire incitera les chercheurs

spécialisés dans le domaine de la justice, des services de police et de la sécurité, mais peu familiers avec les questions liées à l'immigration et à la diversité, à travailler conjointement avec leurs homologues experts dans le domaine de l'immigration et de la diversité, mais peu familiers avec les questions liées à la justice, aux services de police et la sécurité. Cette collaboration devrait aboutir, au fil du temps, à un bassin élargi de chercheurs spécialisés dans les deux domaines.

Les questions de recherche relatives aux politiques peuvent comprendre les suivantes :

- Quels sont les liens entre l'immigration, la politique étrangère, le terrorisme, les événements mondiaux et la sécurité nationale? Quels rôles jouent les diasporas et les collectivités transnationales? Quels sont les facteurs susceptibles de promouvoir la radicalisation? La marginalisation et la radicalisation sont-elles des phénomènes reliés, et quels groupes y sont les plus vulnérables? Comment les technologies des communications, surtout Internet, interviennent-elles dans le processus? La marginalisation et la radicalisation touchent-elles de la même façon les personnes nées à l'étranger et les personnes nées au Canada? Que peuvent faire les organisations des milieux de la sécurité, des services de police et de la justice pour mieux travailler avec les collectivités à la promotion de l'intégration sociale? Dans quelle mesure la connaissance d'une langue officielle influence-t-elle sur le processus d'intégration?
- Comment les nouveaux arrivants et les minorités perçoivent-ils les forces de police et de sécurité, et réciproquement? En quoi l'expérience et l'attitude des groupes minoritaires vis-à-vis le système juridique canadien diffèrent-elles selon le groupe? Ces perceptions changent-elles au fil du temps? Pourquoi? Comment? En quoi et dans quelle mesure les forces de police et de sécurité sont-elles perçues différemment chez les nouveaux arrivants et les personnes nées au Canada? Ces perceptions ont-elles une incidence sur les efforts de prévention du crime et de gestion des situations d'urgence et, le cas échéant, de quelle façon? Comment divers éléments du système juridique encouragent-ils le dialogue avec les nouveaux arrivants et les groupes minoritaires, ainsi qu'une compréhension commune des objectifs de sécurité et de justice?

- Quels facteurs peuvent entraîner l'émergence de bandes de jeunes et d'organisations criminelles formées de nouveaux arrivants ou de minorités au Canada? Les perceptions du public et des services de police face aux taux de prévalence de ces bandes et à l'ampleur de leurs activités criminelles sont-elles justifiées? Quelles sont les meilleures pratiques de prévention du crime axées sur les jeunes dans les collectivités de nouveaux arrivants et de groupes minoritaires? Dans quelle mesure les réseaux formels et informels contribuent-ils à perpétuer les activités illégales? Dans quelle mesure les taux élevés de décrochage et la participation aux activités criminelles sont-ils liés à l'acquisition d'une deuxième langue ou à la pression des pairs? Quelles sont les pratiques dans les écoles qui pourraient inciter les jeunes à devenir membre d'une bande? Quelle est l'efficacité des programmes de transition offerts aux jeunes qui ont été forcés de quitter l'école en raison de leur âge? Quelles méthodes de formation professionnelle aident les policiers à traiter avec les jeunes immigrants.
- Comment les divers groupes minoritaires sont-ils représentés dans le système canadien de justice pénale? Quels facteurs contribuent le plus à leur sous-représentation ou à leur surreprésentation? Quelles leçons pouvons-nous tirer des différences entre les groupes minoritaires en matière de sous-représentation et de surreprésentation? Est-il nécessaire d'apporter certains changements aux divers éléments du système de justice pénale?
- Les minorités sont-elles adéquatement représentées appropriée dans les diverses organisations du système juridique canadien? Les services de police canadiens reflètent-ils la diversité des populations desservies? Quelles sont les mesures en place pour veiller à ce que les services de police et les autres organisations du système juridique (y compris les services de police privée) soient en mesure de réagir aux incidents impliquant des minorités visibles, ethniques, religieuses ou linguistiques ainsi que des nouveaux arrivants qui peuvent ne pas être familiers avec le système juridique canadien? Comment les services de police et les autres intervenants du système juridique gèrent-ils les questions liées au profilage racial et à la sensibilité aux différences culturelles? Quel rôle les barrières linguistiques jouent-elles?
- Quel est le rôle des agents de police qui travaillent dans les écoles? Leur présence permet-elle de nouer des relations saines entre la police et les enfants et jeunes immigrants ou membres d'une minorité?
- Quelles sont les principales voies ou méthodes utilisées par les migrants clandestins, y compris les personnes trafiquées et les demandeurs d'asile, pour entrer au Canada? Existe-t-il des réseaux formels ou informels chez certaines collectivités canadiennes qui reçoivent et intègrent en toute connaissance de cause des migrants en situation irrégulière, des personnes trafiquées ou des travailleurs sans papiers? Existe-t-il une corrélation entre le fait de contrevenir au système juridique canadien afin d'entrer au Canada et la propension, par la suite, à contrevenir à d'autres lois canadiennes? Quelle est la répercussion de leur statut sur les résultats scolaires des jeunes migrants clandestins? Quelle est la prévalence au Canada de l'exploitation des travailleurs immigrants dans les secteurs autres que celui de l'industrie du sexe? Quelles mesures supplémentaires pourraient être prises pour réduire la possibilité que des migrants posant un risque élevé et des migrants illégaux entrent au pays?
- Quelle est l'incidence, au sein des collectivités de minorités, des crimes haineux et des préjudices à l'endroit des minorités au Canada? Dans quelle mesure les crimes haineux et les préjudices sont-ils sous-déclarés dans les diverses collectivités de minorités? Y a-t-il une différence entre le fait d'être victime d'un crime haineux ou de préjudice, et la peur d'en être victime? Quel rôle les enseignants, la direction les politiques des écoles jouent-ils dans la prévention des comportements discriminatoires dans le milieu scolaire, y compris la cyberintimidation? Quelles sont les considérations d'ordre juridique en ce qui a trait à la cyberintimidation? Quant à la sécurité, à l'égalité et à la citoyenneté, quelles sont les politiques et normes valables en droit auxquelles ont accès les éducateurs?
- Quels sont les liens entre la sécurité frontalière et les tendances sociales dans les groupes de migrants, notamment la prospérité, la marginalisation et la radicalisation? De quelle façon la politique sur la sécurité et les mesures

d'exécution de la loi à la frontière influent-elles sur les décisions des migrants d'entrer au Canada?

- Si l'on se penche sur les questions liées aux maladies infectieuses, quels sont les besoins des migrants et des populations mobiles sur le plan des conseils et des interventions médicales pour les personnes en déplacement. Quels types de programmes sont nécessaires pour atténuer les risques, chez les populations migrantes, des maladies liées aux déplacements (malaria, parasites, VIH, tuberculose, etc.)? En cette ère de double citoyenneté, quelles pratiques internationales de contrôle des maladies importe-t-il de mettre en œuvre? Dans ce domaine, le pouvoir réglementaire nécessaire pour une gestion efficace du risque est-il en place à l'échelle mondiale?
- Quelles sont les implications sur la santé du mouvement des populations, surtout des réfugiés et des personnes admises pour des raisons humanitaires, dont plusieurs proviennent d'endroits présentant un important risque pour la santé publique? Une coordination internationale entre pays d'accueil serait-elle nécessaire afin de gérer cet aspect de façon plus efficace, au lieu que chaque pays traite de la question de manière individuelle? Une collaboration internationale serait-elle nécessaire afin d'élaborer des normes de gestion des risques que posent le pays d'accueil pour la santé des personnes choisies pour l'immigration ou la réinstallation?
- Quels sont les enjeux en matière la sécurité de la santé publique relativement à la migration des médecins? Quelles pourraient être les répercussions, sur les risques pour la santé au Canada et dans d'autres pays d'accueil, du mouvement des professionnels de la santé récemment formés, qualifiés en gestion de nouveaux risques pour la santé et provenant de pays en voie de développement?

6) Logement et voisinages

Le lien entre l'accès aux logements à prix abordable et la concentration résidentielle des nouveaux arrivants et des membres d'une minorité, d'une part, et l'intégration réussie des nouveaux arrivants, d'autre part, est devenu de plus en plus marqué au cours des dernières années. Les logements, et les voisinages dans lesquels ils sont situés, ont des répercussions

évidentes sur la création de réseaux sociaux, sur l'accès aux occasions d'emploi, sur l'accès aux espaces publics et sociaux et la participation au sein de ceux-ci, sur la nature et la disponibilité des services sociaux, ainsi que sur le sentiment général de sécurité, pour ne nommer que ceux-ci. Cette question prioritaire permettra de mieux comprendre la dynamique qui sous-tend le logement, les voisinages et l'intégration dans la société canadienne.

Les questions de recherche relatives aux politiques peuvent comprendre les suivantes :

- Quelles sont les principales caractéristiques du « cheminement en matière de logement » des immigrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile? Quelles sont les stratégies employées par ces groupes pour obtenir et conserver un logement au Canada? Les situations qu'ils vivent dans le secteur du logement privé et du logement public sont-elles similaires? À quels genres d'obstacles et de discrimination les nouveaux arrivants et minorités doivent-ils faire face? Lorsque leurs efforts pour trouver du logement s'avèrent infructueux, dans quelle mesure les individus ont-ils recours aux services offerts et aux réseaux sociaux afin d'obtenir de l'aide dans leurs recherches? Lorsque les immigrants ou les réfugiés vivent des périodes de sans-abrisme, quels sont les tendances et les scénarios de ces épisodes? Sachant que certains immigrants et réfugiés sont plus susceptibles de se trouver en des situations de besoin grave en matière de logement, quelles en sont les répercussions sur le sans-abrisme en général?
- Quelles sont les principales intersections entre l'immigration et les minorités, d'une part, et l'accessibilité aux logements à prix abordable dans l'ensemble du marché canadien du logement, d'autre part. La situation est-elle différente dans le marché locatif et le marché de la vente? De quelle manière les immigrants influent-ils sur ces marchés? Quelles sont les répercussions de ces marchés sur les immigrants, notamment en ce qui a trait à la ville ou à la région où ils choisiront de s'installer? Existe-t-il des outils de politique publique qui peuvent améliorer la disponibilité et l'accessibilité de logements à prix abordable pour les immigrants et les minorités? De telles politiques demanderaient-elles des modifications à l'organisme de réglementation afin de pouvoir mettre en place des mesures qui

inciteraient le marché privé à construire des logements à prix abordable? Quelles modifications pourrait-on apporter aux politiques, aux échelles fédérale, provinciale, territoriale et municipale, afin d'améliorer la situation de logement des immigrants et des minorités?

- Quelles sont les stratégies d'adaptation employées par les immigrants pour obtenir l'accès au logement? Quels sont les tendances et scénarios des difficultés en matière de logement abordable auxquelles font face les nouveaux arrivants et les minorités en raison de faibles revenus? De quelle façon ces tendances et scénarios varient-ils selon le marché du logement, la catégorie d'immigration ou le groupe minoritaire? Les stratégies d'adaptation donnent-elles lieu aux résultats souhaités? Existe-t-il un lien entre les réseaux sociaux et les tendances d'établissement des minorités? Dans l'affirmative, les résultats économiques et sociétaux des membres de réseaux sociaux spécifiques correspondent-ils aux objectifs des politiques publiques en matière d'intégration, d'inclusion, etc.? Quelles sont les différentes conséquences sociétales, sur la santé physique et mentale par exemple, du logement adéquat, ou inadéquat?
- Existe-t-il des méthodes ou stratégies grâce auxquelles nous pourrions mieux comprendre la capacité ou l'état de préparation des collectivités à intégrer les immigrants et les minorités dans le marché du logement? Par quels moyens serait-il possible de déterminer l'état de préparation des collectivités? Quels seraient les différents éléments de ce concept, en tenant compte notamment de la variance éventuelle entre les besoins des différentes catégories d'immigration ou des différents groupes minoritaires? Un ensemble d'indicateurs pourrait-il être élaboré afin de mesurer l'état de préparation? Cet ensemble comprendrait-il des services spécifiques de logement, comme une formation pour se familiariser avec les aspects fondamentaux du domaine financier?
- Dans quelle mesure les renseignements relatifs au marché du logement et aux services de logement influent-ils sur le processus décisionnel des immigrants avant la migration? Des renseignements au sujet des services logement – pertinents, précis et pouvant servir avant la migration – sont-ils offerts? De quelle manière ces renseignements varient-ils d'une catégorie d'immigration à l'autre, et par quels moyens sont-ils transmis? Des renseignements davantage précis au sujet du marché du logement et des services offerts agirait-ils sur les décisions quant à l'immigration ou au choix de la destination? Dans la même veine, des sources améliorées de renseignements joueraient-elles un rôle dans les tendances d'établissement des immigrants?
- Comment les voisinages canadiens changent-ils et s'adaptent-ils face à l'entrée de nouveaux arrivants et de minorités sur le marché du logement? La concentration géographique est-elle évidente? Le cas échéant, quels sont les indicateurs sociaux et économiques dont on peut également constater la concentration géographique? Quelles sont les répercussions de cette concentration sur l'intégration sociale et la prestation de services?
- En quoi les écoles et les lieux de culte représentent-ils un carrefour ou un point de rassemblement pour le voisinage? Quelles sont les incidences du sans-abrisme et des risques qui y sont associés sur la réussite scolaire des enfants et des jeunes immigrants membres d'une minorité et, plus généralement, sur les professions en milieu scolaire?
- Dans quelle mesure les enclaves d'immigrants influent-elles sur la situation économique des immigrants? Constate-t-on des tendances selon lesquelles ces enclaves sont davantage en mesure d'offrir un niveau d'emploi concurrentiel en comparaison avec l'économie « dominante »? Les enclaves compliquent-elles l'exécution de la loi en matière d'immigration? Quelles sont les répercussions des enclaves sur les liens interculturels?

ANNEXE K

PROCESSUS DE RECHERCHE ET DONNÉES

(i) Financement

Au cours de la présente période de financement, les fonds de recherche de Metropolis sont attribués par l'entremise de deux mécanismes principaux. Premièrement, les recherches sont financées par chaque centre d'excellence par le truchement de leurs concours de subventions. Les thèmes sur lesquels porteront ces concours seront établis en fonction des priorités de recherche relatives aux politiques fédérales (Annexe J) et des rencontres avec les intervenants (y compris les ministères fédéraux) au cours des symposiums annuels de recherche en politiques (Annexe G). Tous les fonds de recherche dépensés par les centres seront investis dans les volets des centres décrits à l'Annexe D.

Deuxièmement, le concours national annuel de recherche géré par le Comité national Metropolis (CNM) (Annexe A) portera sur un thème qui sera établi par le CNM ou, s'il y a plus d'un concours, par les partenaires financiers, sous réserve de l'approbation du CNM. Les équipes de recherche qui présentent leur candidature devraient être composées de chercheurs provenant de plusieurs disciplines et de plusieurs centres, et les enquêteurs principaux doivent déjà être affiliés au centre. Un sous-comité du CNM composé de décideurs, de chercheurs et d'au

moins un représentant d'un ONG se prononcera sur les propositions reçues.

(ii) Examen par les pairs

L'examen par les pairs effectué au sein des centres doit être conforme aux pratiques habituelles du CRSH, et au moins un partenaire fédéral siègera sur chaque comité d'examen afin de veiller à la pertinence des propositions relativement aux politiques. Certains membres du comité devraient provenir de l'extérieur du centre qui a lancé l'appel, et aucun membre du comité d'examen par les pairs ne devrait admissible à déposer une demande de financement auprès du centre en question. Le mandat des membres des comités d'examen par les pairs ne devrait pas excéder deux ans.

Lorsque les propositions de recherche prévoient l'utilisation des bases de données fédérales, le ministère ou l'organisme fédéral approprié doit également être consulté par le comité d'examen par les pairs avant de pouvoir recommander le financement du projet. L'opinion du ministère ou de l'organisme sera fournie par écrit au comité d'examen par les pairs dans un délai d'une semaine. La recommandation portant sur la pertinence de la source de données doit constituer une condition du financement ou,

dans lorsqu'elle est rejetée par le comité d'examen par les pairs, la condition de financement devra inclure une référence explicite à la question et une réponse à celle-ci, qui devront figurer dans toutes les publications subséquentes découlant du projet.

(iii) Données et coordination statistique

(A) Statistique Canada

Statistique Canada est un contributeur clé du projet Metropolis. À titre de partenaire du projet Metropolis, l'objectif de Statistique Canada est de faciliter la liaison entre les politiques publiques et la recherche, notamment par l'entremise de l'élaboration, de la collecte et de la diffusion des données relatives aux politiques et des renseignements sur l'immigration. Ses contributions englobent notamment :

- Présider le Comité national des données (Annexe A);
- Mettre des données à la disposition des centres Metropolis, notamment en fournissant :
 - Des tableaux du Recensement (ensembles prédéfinis suivant les consultations entre Statistique Canada et les cinq centres). Au cours de la Phase I et de la Phase II du projet Metropolis, Statistique Canada a fourni aux centres un ensemble de tableaux du Recensement de 1996 et de 2001, et fournira un nouvel ensemble de tableaux tirés du Recensement de 2006;
 - Le compendium des données de la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM);
 - Des fichiers de microdonnées de Statistique Canada, tout particulièrement des données provenant de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) et de l'Enquête sur la diversité ethnique (EDE), par l'entremise du Programme des centres de données de recherche (CDR);
 - L'accès public aux fichiers de microdonnées (par le biais de l'Initiative de démocratisation des données);
- Faciliter, pour les centres, les ententes de partage des données relativement aux conventions du droit d'utilisation des données de Statistique Canada;

- Donner des conseils techniques et de l'assistance en matière de gestion (participer aux comités de données des centres, présider le Comité national des données (Annexe A);
- Fournir, au besoin, une aide directe au Secrétariat de Metropolis (Annexe E);
- Participer au Comité interministériel Metropolis (Annexe A) et assister aux conférences et aux événements de Metropolis (Annexe G).

Statistique Canada préparera un document qui donnera une vue d'ensemble des sources de données disponibles et, s'il y a lieu, qui soulignera les diverses sources de données qui pourraient étayer les recherches sur les politiques fédérales (Annexe J). Ce document décrira également les conventions du droit d'utilisation et d'accès relatives aux données fournies aux centres, et donnera les coordonnées de la personne-ressource à Statistique Canada et dans les CDR.

Dans le cadre de ses responsabilités liées à la coordination et au soutien statistiques, Statistique Canada coordonnera élaborera, par l'entremise du Comité national des données, un plan de travail en vue du renforcement des capacités en matière d'utilisation des données, et offrira des séances d'information aux centres d'excellence.

(B) Citoyenneté et Immigration Canada

CIC donner aux centres l'accès aux renseignements sur les immigrants admis contenus dans la banque de données Faits et chiffres, en vertu d'un protocole d'entente portant sur l'échange d'information entre CIC et chaque centre.

(C) Utilisation des données par les centres

Les centres utiliseront, au besoin, les principaux ensembles de données mis à leur disposition par Statistique Canada et les autres partenaires fédéraux. En plus de ces données qui leur sont fournies directement, les centres encourageront leurs chercheurs à faire appel aux CDR.

Les CDR considéreront les bénéficiaires de subventions des centres d'excellence Metropolis comme des bénéficiaires de subventions du CRSH, à condition que les demandes soient évaluées conformément au processus d'examen par les pairs du CRSH et de Statistique Canada, décrit sur le site Web du CRSH.

ANNEXE L

RAPPORTS ET ÉVALUATIONS

Le processus continu de préparation de rapports et d'évaluations, qui s'est avéré essentiel à la réussite de Metropolis, se poursuivra durant la présente période de financement. Des activités spécifiques sont décrites ci-dessous, mais n'empêchent pas l'exécution d'autres activités. Compte tenu du temps considérable requis par les centres pour produire le matériel pour les rapports et les évaluations, le Comité mixte (Annexe A) informera en temps utile les directeurs de centre de toute activité nécessitant les commentaires du centre. De plus, afin de réduire la pression autant que possible, les rapports et les évaluations prendront appui l'un sur l'autre. Par exemple, le rapport annuel du centre soumis à l'été 2009 constituera le fondement de l'examen de mi-parcours. Les éléments particuliers rassemblés dans les rapports annuels décrits ci-dessous seront également utilisés pour effectuer les évaluations conjointes.

(i) Rapports

(A) Rapports annuels des centres

Le principal mécanisme des centres pour la présentation de leurs rapports demeurera le rapport annuel exigé par le CRSH. Les rapports annuels comprendront un résumé des activités entreprises par les centres, divisé selon les six catégories suivantes : 1) Activités de formation; 2) Activités de recherche universitaire; 3) Activités de mobilisation et de transfert de connaissances;

4) Capacité des collectivités et des ONG; 5) Activités des réseaux; 6) Budget. Les centres présenteront ces renseignements sous forme de tableaux, conformément aux exigences de l'examen de mi-parcours (voir ci-dessous). Il importe que les données recueillies soient regroupées, dans toute la mesure du possible, par priorité de recherche relative aux politiques fédérales (Annexe J).

1) Activités de formation

- Étudiants formés dans les centres;
- Expérience acquise par les étudiants dans le contexte d'un ONG ou des services d'élaboration des politiques.

2) Recherche universitaire

- Documents de recherche, rapports et exposés de haut calibre sur les grandes questions stratégiques, les options et les mécanismes d'exécution des programmes.

3) Activités de mobilisation et de transfert des connaissances

- Organisation et tenue de conférences et séminaires;
- Production et distribution de produits de mobilisation et de transfert des connaissances communiquant les résultats de recherche aux intervenants du gouvernement et des ONG;

- Participation des décideurs aux activités des centres en matière de mobilisation et de transfert des connaissances.

4) Capacité des collectivités et des ONG

- Documents de recherche, rapports et exposés de haut calibre et pertinents aux activités et aux pratiques;
- Participation d'ONG aux activités de mobilisation et de transfert des connaissances de Metropolis.

5) Activités des réseaux

- Réseaux solides de chercheurs, de représentants d'ONG et de décideurs au Canada et à l'étranger.

6) Budget

- Financement de base;
- Levier financier.

Ces mesures de rendement seront définies et appliquées uniformément dans l'ensemble des centres.

On prévoit que les centres seront en mesure de satisfaire à plusieurs de ces exigences du rapport annuel en se puisant dans les rapports que doivent produire les coordonnateurs de volet (Annexe D) et les coordonnateurs de priorité (Annexe C).

Outre ces rapports en particulier, les centres devront préparer et inclure une évaluation stratégique donnant le détail des ajustements et des changements qu'ils prévoient effectuer au cours de l'année suivante, à la lumière du symposium annuel de recherche en politiques, des réunions sur les volets, et des incidences sur les partenaires des centres.

(B) Rapport annuel national de Metropolis

Le rapport annuel national de Metropolis sera préparé par le Secrétariat de Metropolis. Il sera rédigé par le Secrétariat de Metropolis (Annexe E) en collaboration avec le CIM et le Comité mixte décrits à l'Annexe A. Ce rapport réunira et résumera les résultats des activités entreprises par les centres ainsi que les résultats des activités que soutient le Comité national Metropolis (concours national annuel de recherche, activités de mobilisation et de transfert des connaissances entreprises par les coordonnateurs de priorité et les coordonnateurs de volet) et des initiatives de

mobilisation et de transfert des connaissances mises en œuvre en collaboration avec les membres du CIM.

(ii) Évaluations

Ces activités seront gérées par CIC et le CRSH, avec le soutien du Comité d'évaluation (Annexe A). Le cadre ainsi que les rapports finaux de ces activités seront soumis à l'avis du Secrétariat (Annexe E).

(A) Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR)

Les exigences des évaluations sont tirées du Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) de 2004. Ce CGRR, y compris le modèle logique, devrait être réexaminé au cours de la première année de la Phase III et devrait tenir compte de toute modification apportée aux objectifs, aux activités ou à la gestion de Metropolis.

(B) Résultats

Les activités appuyées par le Comité national Metropolis et les activités entreprises par les centres devraient contribuer aux résultats immédiats et intermédiaires du projet Metropolis. On prévoit que ces activités seront mesurables de cinq à dix ans après le début du programme. Ces activités devraient également contribuer aux répercussions à long terme du projet.

Résultats immédiats et intermédiaires

Capacité de recherche

- Davantage de chercheurs (du milieu universitaire et gouvernemental, et d'ONG) travaillant sur les questions liées à la diversité et à la migration;
- Davantage de chercheurs travaillant sur les grandes questions stratégiques, les options et les mécanismes d'exécution des programmes (en se rapprochant de l'objectif d'axer la recherche universitaire sur ces éléments);
- Davantage de chercheurs, ayant acquis de l'expérience de travail avec les décideurs et l'environnement de ces derniers, en mesure d'influer sur l'élaboration des politiques grâce à leur façon de présenter les résultats de recherche et à leurs canaux de communication;
- Davantage d'ONG et d'organismes communautaires participant à la recherche,

stimulant leur propre capacité de recherche, leur capacité de travailler avec les chercheurs universitaires, et leur capacité en tant que consommateurs de résultats de recherche;

- Influence réciproque de la mobilisation et du transfert des connaissances, de sorte que la rétroaction découlant des activités de mobilisation et du transfert des connaissances auprès du gouvernement, des ONG et des collectivités aide à définir les programmes de recherche des centres de Metropolis et ceux des chercheurs universitaires et non universitaires.

Politiques

Il s'agit d'un résultat décisif pour le projet Metropolis, mais il est également le plus difficile à conceptualiser et à mesurer.

- Davantage de décideurs des administrations fédérale, provinciales et municipales ayant la capacité d'accéder à la recherche et d'utiliser celle-ci dans leur processus de décision. Il s'agit de la « capacité du destinataire », qui touche non seulement à la sensibilisation des décideurs et à leur compréhension de la recherche, mais également à l'organisation et aux ressources des ministères fédéraux permettant de faciliter l'accès à la recherche et la communication de celle-ci au sein du ministère;
- Les connaissances provenant de Metropolis éclairent et influencent de plus en plus l'élaboration de politiques publiques. Cette contribution est réalisée de façon indirecte, progressive et à long terme. Il est donc très difficile, voire impossible, de formuler des observations définitives concernant l'influence d'une recherche en particulier sur une politique en particulier. Toutefois, ce résultat est un élément fondamental du projet Metropolis, et il est nécessaire d'élaborer une approche éclairée et fondée sur les preuves afin de pouvoir mesurer cet élément.

Pratiques

Bien que cet aspect ne constitue pas un élément explicite du projet selon les documents officiels, les consultations ultérieures avec les intervenants ont soulevé l'importance de déterminer si l'apport du projet Metropolis est utile aux organismes travaillant directement avec des Canadiens sur des questions touchant l'immigration et la diversité. Les résultats souhaités sont les suivants :

- Davantage d'ONG et d'organismes communautaires profitant de l'accès à la recherche et utilisant celle-ci pour éclairer leurs décisions relatives à leurs pratiques, de sorte que ces pratiques répondent aux besoins changeants des diverses populations desservies;
- Les connaissances tirées des résultats de recherche de Metropolis éclairent et influencent de plus en plus les activités et les pratiques des ONG et des collectivités.

Répercussions à long terme

Les répercussions à long terme du projet Metropolis reflètent directement les objectifs du projet :

- Capacité accrue de recherche universitaire sur la migration et la diversité.
- Contribution des recherches de Metropolis à la prise de décisions permettant d'améliorer les politiques en matière de gestion de la migration et de la diversité culturelle au Canada.
- Amélioration des pratiques et de la recherche, au sein des collectivités et des ONG, dans le domaine de la migration et de la diversité.

(C) Évaluations planifiées

Examen de mi-parcours (Phase III)

L'examen de mi-parcours permettra de corriger rapidement le tir durant les deux premières années de la période de financement (soit avant mars 2009). Cet examen, qui sera dirigé par le CRSH en collaboration avec CIC et le Comité d'évaluation (Annexe A), se fondera en grande partie sur les rapports annuels des centres, ainsi que sur les tableaux ci-dessous, qui devront être complétés par les directeurs de centre. Le Comité mixte sera chargé de présenter une réponse au CNM et de faire ses recommandations quant aux mesures requises.

Évaluation conjointe de CIC et du CRSH (Phase III)

L'évaluation conjointe de la Phase III, dont l'objectif sera de mesurer les répercussions à plus long terme du projet Metropolis, sera complétée un an avant la fin de la période de financement (soit avant mars 2011). Préparée par CIC et le CRSH de concert avec le Comité d'évaluation (Annexe A), cette évaluation comprendra un rapport à l'intention des partenaires financiers, et présentera des recommandations quant aux orientations futures du projet Metropolis.

(iii) Tableaux pour l'examen de mi-parcours

(A) Publications

PRIORITÉ DE RECHERCHE		1	2	3	4	5	6
		Citoyenneté et intégration sociale, culturelle et civique	Collectivités d'accueil et leur rôle dans l'attrait, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants et des minorités	Familles, enfants et jeunes	Intégration à l'économie et au marché du travail	Justice, services de police et sécurité	Logement et voisinages
LIVRES							
Soumis	Examiné par les pairs						
	Non examiné par les pairs						
Accepté pour publication	Examiné par les pairs						
	Non examiné par les pairs						
Publié	Examiné par les pairs						
	Non examiné par les pairs						
CHAPITRES DE LIVRE							
Soumis	Examiné par les pairs						
	Non examiné par les pairs						
Accepté pour publication	Examiné par les pairs						
	Non examiné par les pairs						
Publié	Examiné par les pairs						
	Non examiné par les pairs						
ARTICLES DANS UNE REVUE SPÉCIALISÉE							
Soumis	Examiné par les pairs						
	Non examiné par les pairs						
Accepté pour publication	Examiné par les pairs						
	Non examiné par les pairs						
Publié	Examiné par les pairs						
	Non examiné par les pairs						
AUTRES							
Soumis	Examiné par les pairs						
	Non examiné par les pairs						
Accepté pour publication	Examiné par les pairs						
	Non examiné par les pairs						
Publié	Examiné par les pairs						
	Non examiné par les pairs						

NOMBRES

(B) Diffusion des connaissances

Utilisez le tableau ci-dessous pour indiquer le type et le nombre d'activités de diffusion des connaissances qui ont déjà été menées (M) ou que vous prévoyez mener (P). Veuillez indiquer également les activités visant principalement un public universitaire ou non universitaire, ou les deux.

TYPE D'ACTIVITÉS	Nombre visant un public non universitaire		Nombre visant un public universitaire		Nombre visant un public universitaire et non universitaire	
	M	P	M	P	M	P
Atelier						
Conférence						
Congrès						
Symposium						
Réunion						
Autre(s) – veuillez préciser : _____						

(C) Résultats de recherche

Décrivez les projets qui ont été effectués (répéter pour chaque projet).

Volet	
Titre du projet	
Chercheur principal, Affiliation	
Cochercheurs, Affiliation	
Objectifs de recherche du projet	
Réalisation attendues, Date du lancement du projet	
Priorité de recherche abordée	<input type="checkbox"/> 1. Citoyenneté et intégration sociale, culturelle et civique <input type="checkbox"/> 2. Collectivités d'accueil et leur rôle dans l'attrait, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants et des minorités <input type="checkbox"/> 3. Familles, enfants et jeunes <input type="checkbox"/> 4. Intégration à l'économie et au marché du travail <input type="checkbox"/> 5. Justice, services de police et sécurité <input type="checkbox"/> 6. Logement et voisinages
Veuillez préciser la façon dont cette priorité a été abordée	
Date de livraison prévue	
Dépenses prévues (\$)	

(D) Partenaires

Gouvernement provincial	Administration municipale	ONG	Universitaires	Secteur privé	Total

(E) Levier financier

Veuillez indiquer les fonds qui ont été tirés de sources externes.

2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total

(F) Personnel

Veuillez indiquer le nombre d'employés embauchés par le centre. Le total des employés étudiants et non étudiants devrait correspondre au total des employés.

POSTE	Étudiants			Non-étudiants		
	Année	Année	Année	Année	Année	Année
Technicien						
Chercheur professionnel						
Consultant						
Soutien administratif						
Autre(s) – veuillez préciser : _____						

(G) Étudiants

Veuillez indiquer le nombre d'étudiants et de chercheurs postdoctoraux ayant participé aux travaux du centre depuis l'attribution de la subvention. Prenez note que plusieurs d'entre eux peuvent avoir travaillé à plus d'un projet, et peuvent avoir joué différents rôles. Dans le tableau qui suit, une personne ne devrait être nommée deux fois que si elle travaille à sa maîtrise ou son doctorat, parallèlement à ses activités au centre.

	Priorité de recherche	Citoyenneté		Thèse de maîtrise		Doctorat		Projet personnel	Autres projets	Autres Responsabilités
		Canadienne	Autre	En cours	Terminée	En cours	Terminée			
Étudiants au premier cycle	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
Étudiants à la maîtrise	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
Étudiants au doctorat	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
Chercheurs postdoctoraux	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									

Étudiants et chercheurs postdoctoraux

Veillez indiquer le nombre total d'étudiants et de chercheurs postdoctoraux, rémunérés et non rémunérés, ayant participé au projet Metropolis à ce jour (veillez prendre note que vous devrez fournir les totaux dans votre rapport final de recherche.)

Rémunérés	Priorité de recherche	# d'étudiants canadiens	# d'étudiants étrangers
Étudiants au premier cycle	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		
Étudiants à la maîtrise	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		
Étudiants au doctorat	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		
Chercheurs postdoctoraux	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		

Non rémunérés	Priorité de recherche	# d'étudiants canadiens	# d'étudiants étrangers
Étudiants au premier cycle	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		
Étudiants à la maîtrise	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		
Étudiants au doctorat	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		
Chercheurs postdoctoraux	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		

